



Dossier de régularisation et de
demande d'autorisation
environnementale pour l'exploitation
d'installations de distillation et de
stockage d'alcools de bouche

à ANGEAC-CHAMPAGNE (16)

PARTIE N° 1
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Jean-Manuel GERAL	DISTILLERIE RÉMY PIRON	jm.geral@distillerie-remy-piron.com	(+33) 545 837 386

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
2	A. RABILLON	C. MUSSET	J.M GERAL	4 mai 2023

ENVIRONNEMENT XO SAS
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 – 61 Avenue Beaupréau
17390 LA TREMBLADE, FRANCE
Tél. : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



Table des matières

1. DEMANDEUR	6
1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE	6
1.2 DONNÉES SUR LE SITE	6
1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION	6
2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	7
3. OBJET DU DOSSIER	7
4. CADRE RÉGLEMENTAIRE	8
5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS	8
5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES	8
5.1.1 LISTE DES ACTIVITÉS EXISTANTES	8
5.1.2 LISTE DES INSTALLATIONS EXISTANTES	8
5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJÉTÉS	9
5.3 CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES	10
5.4 RÉSEAUX	12
5.4.1 EAU POTABLE	12
5.4.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL	12
5.4.3 RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES	12
5.4.4 COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS	13
5.4.5 COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS	14
5.4.6 EAUX USÉES	15
5.4.7 TRANSFERTS PAR CANALISATIONS	15
5.5 UTILITÉS	16
5.5.1 ÉLECTRICITÉ – PROTECTION CONTRE LA Foudre	16
5.5.2 GAZ	16
5.5.3 CHAUFFAGE	16
5.5.4 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT	16
5.5.5 TÉLÉCOMMUNICATION	17
5.6 MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE	17
5.6.1 MOYENS APPARTENANT À L'EXPLOITANT	17
5.6.2 MOYENS EXTERNES	18
5.6.3 SECOURS AUX BLESSÉS	19
5.7 FLUX MATIÈRES	19
5.8 TRAFIC ACTUEL	19
5.9 DÉCHETS	20
5.10 CONSOMMATIONS	20
6. CLASSEMENT PROJÉTÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS	21
7. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	23
7.1 CAPACITÉS TECHNIQUES	23
7.2 CAPACITÉS FINANCIÈRES	23
8. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES	24
9. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJÉT SUR L'ENVIRONNEMENT	24
9.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX	24
9.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJÉT ET DES MESURES PRÉVUES	26
9.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	28
10. ÉTUDE DE DANGERS	28
10.1 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	28
10.2 POTENTIELS DE DANGERS	28
10.3 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	29
10.4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES	30
10.4.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES	30
10.4.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE	30
10.4.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION	30
10.4.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE	31

10.4.5	MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION	31
10.4.6	MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION	31
10.4.7	MOYENS DE LUTTE EXTERNE	32
10.5	SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT	32
10.6	SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES	32
10.7	ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION	32
10.8	TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX	36
10.8.1	PHÉNOMÈNES D'INCENDIE — EFFETS À HAUTEUR D'HOMME.....	36
10.8.2	PHÉNOMÈNES D'INCENDIE — EFFETS DOMINOS.....	46
10.8.3	PHÉNOMÈNES EXPLOSION	56

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site	7
Figure 2 : Localisation du forage du site	12
Figure 3 : Rayon d'affichage.....	22
Figure 4 : Approche nœud papillon	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Informations générales.....	6
Tableau 2 : Données sur le site.....	6
Tableau 3 : Coordonnées géographiques du site	6
Tableau 4 : Organigramme.....	7
Tableau 5 : Liste des travaux et échéancier.....	9
Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes	10
Tableau 7 : Dimensions des chais projetés.....	11
Tableau 8 : Caractéristiques des chais projetés	11
Tableau 9 : Valeurs limites de rejets des eaux pluviales imposées par l'arrêté du 8 avril 2009.....	13
Tableau 10 : Eaux de procédé	13
Tableau 11 : Caractéristiques des rétentions.....	15
Tableau 12 : Caractéristiques des installations de protection contre la foudre projetées.....	16
Tableau 13 : Caractéristiques du groupe froid	17
Tableau 14 : Moyens d'intervention prévus — Extincteurs	17
Tableau 15 : Stocks et flux de matières actuels	19
Tableau 16 : Trafic.....	19
Tableau 17 : Production actuelle de déchets du site	20
Tableau 18 : Consommations.....	20
Tableau 19 : Classement ICPE des installations actuelles	21
Tableau 20 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau.....	21
Tableau 21 : Application de la règle de cumul au site.....	22
Tableau 22 : Capacités techniques	23
Tableau 23 : Données financières.....	23
Tableau 24 : Synthèse de la sensibilité des milieux.....	25
Tableau 25 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels	27
Tableau 26 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers.....	29
Tableau 27 : Phénomènes dangereux retenus	29
Tableau 28 : Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques	32
Tableau 29 : Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005	33
Tableau 30 : Échelle de classe de fréquence utilisée par l'INERIS pour les EI.....	34

Tableau 31 : Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence.....	34
Tableau 32 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR	35
Tableau 33 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR.....	35

1. DEMANDEUR

1.1 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

N° identification RCS	Angoulême B 342 799 871
SIRET	342 799 871 00013
SIREN	342,799,871
Date d'immatriculation	13/12/1987
Dénomination sociale	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES DISTILLERIES RÉMY PIRON
Forme juridique	SAS Société par actions simplifiées
Nom commercial	DISTILLERIE RÉMY PIRON
Capital social	675 600,00 €
Adresse du siège	403, rue des distilleries — 16130 ANGEAC-CHAMPAGNE
Activités principales/Code APE	Production de boissons alcooliques distillées (1101Z)
Président	Société SGPSG représentée par Monsieur Jean-Manuel GERAL agissant en tant que gérant
Dernier chiffre d'affaires	3 946 500 € au 31/08/2021

Tableau 1 : Informations générales

1.2 DONNÉES SUR LE SITE

Adresse du site	403, rue des distilleries — 16130 ANGEAC-CHAMPAGNE
Président	Société SGPSG
Gérant de la société SGPSG	Jean-Manuel GERAL
Téléphone	+33 5 45 83 73 86
Effectifs sur le site	9
Horaires de fonctionnement	8 h – 13 h et 14 h – 17 h du lundi au vendredi
- Administration	Période de distillation 24 h/24 (140 jours par an)
- Exploitation	Période hors distillation 8 h – 17 h (140 jours par an)
Nombre de jours travaillés	280 jours par an

Tableau 2 : Données sur le site

1.3 LOCALISATION DE L'INSTALLATION

La DISTILLERIE RÉMY PIRON est implantée :

- dans la région Nouvelle-Aquitaine (code INSEE 75) ;
- dans le département de la CHARENTE (16) ;
- sur la commune de ANGEAC-CHAMPAGNE (code postal 16130 et code INSEE 16012) ;
- à 12 km au sud de COGNAC ;
- à 45 km à l'ouest d'ANGOULÊME.

Référentiel	WGS84	RGF93 – Lambert93 CC46	RGF93 – Lambert93
X	0° 18'1,480 » O	1 442 621 m	442 819,19 m
Y	45° 36'22,870 » N	5 161 583 m	6 506 134,51 m
Z	Station d'épuration		30,3 m NGF (29,89 - 30,7)
	Site		52,6 m NGF (51,59 – 53,59)

Tableau 3 : Coordonnées géographiques du site



Figure 1 : Localisation du site

2. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

L'organigramme actuel de la société se décompose comme suit :

Nom de la personne	Poste/Fonction
Jean Manuel GERAL	Dirigeant
Pascal FRENEAU	Responsable technique
Vanessa TIFFON	Responsable commerciale et administrative
Nathalie RAINTEAU	Comptable
William MACHAT	Chef distillateur
Cynthia MAHAFAly	Distillatrice et ouvrière de chai
David MOUKLI	Distillateur en CDD
Cyril RAFFAUD	Ouvrier de chai en intérim et distillateur en CDD
Stéphanie PARINET	Responsable QSE (Mise à disposition par le GE16 : 1 jour/semaine)
Cédric VLIEGHE	Réseaux sociaux et site internet (Mise à disposition par le GE16 : 1 jour/semaine)

Tableau 4 : Organigramme

3. OBJET DU DOSSIER

La présente demande d'autorisation environnementale résulte du regroupement sous un même exploitant de trois installations existantes proches et sur la construction des deux nouveaux chais.

L'absorption/fusion de sociétés a conduit l'exploitant à franchir le seuil de l'autorisation, ce qui nécessite une procédure de demande d'autorisation environnementale.

La régularisation de la situation administrative du site s'accompagne d'un projet de création de 2 nouveaux chais d'eaux-de-vie de 299 m² en rétention interne.

4. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les installations classées visées à l'article L511-1 du Code de l'Environnement sont définies dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) établie par décret en Conseil d'État.

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de cette nomenclature des Installations Classées.

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

À compter du 1^{er} mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales pour les projets soumis à la réglementation des ICPE et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été fusionnées au sein de l'autorisation environnementale unique.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à cette nouvelle procédure d'autorisation environnementale unique.

Cette réforme permet de renforcer la phase amont de la demande d'autorisation pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet, notamment à travers d'échanges en amont du dépôt. Les porteurs de projet peuvent désormais solliciter de l'administration soit des échanges (entretien, réunion, etc.) soit un « certificat de projet » qui identifie les régimes et procédures dont relève le projet, précise le contenu attendu du dossier et surtout, peut fixer en accord avec le porteur du projet un calendrier d'instruction dérogatoire aux délais légaux, s'il y a accord entre le pétitionnaire et l'administration.

L'instruction de la demande d'autorisation environnementale est prévue en 3 phases :

- une phase d'examen de 4 mois ;
- une phase d'enquête publique de 3 mois ;
- une phase de décision de 2 mois éventuellement prorogeable.

Élément historique du dossier de demande d'autorisation ICPE, la notice hygiène et sécurité disparaît du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le passage en CODERST n'est plus non plus systématique, il est laissé à l'appréciation du préfet.

À noter que l'autorisation environnementale ne vaut pas autorisation d'urbanisme. L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée avant l'autorisation environnementale, **mais elle ne peut être exécutée qu'après la délivrance de l'autorisation environnementale.**

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS

La description détaillée des activités et installations existantes et projetées est réalisée dans la partie 3 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES.

5.1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET INSTALLATIONS EXISTANTES

5.1.1 LISTE DES ACTIVITÉS EXISTANTES

Le site est conçu pour une activité de bouilleur de profession, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcool et d'expédition de produits finis (alcools).

5.1.2 LISTE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site comprend plusieurs structures implantées sur des parcelles au sud-ouest du bourg de ANGEAC CHAMPAGNE, dont :

- les bureaux administratifs séparant la distillerie en deux locaux ;
- la distillerie charentaise (Distillerie n° 1 et Distillerie n° 2) ;
- les stockages d'alcools et de vins ;
 - une cuverie extérieure composée de 17 cuves pour le stockage des vins ;
 - 11 chais de stockage d'alcools de bouche dont :

- à l'ouest de la rue des distilleries, 7 chais dont 3 ont été rattachés à l'exploitation de la distillerie suite à un changement d'exploitant (de la SCEA DES REIGNIERS) ;
- à l'est de la rue des distilleries, 4 chais rattachés à la distillerie suite à une fusion-absorption de la société GIE DE STOCKAGE DES REIGNIERS ;
 - trois aires de dépotage associées à ces différents stockages ;
- les équipements techniques :
 - utilités : alimentation électricité, gaz, eau potable et eau de forage ;
 - une unité de production de froid pour le refroidissement des eaux chaudes des pipes qui a remplacé le bassin de refroidissement de 2 500 m³ ;
 - un échangeur associé au bassin de récupération des eaux tièdes et permettant des économies d'énergie en réchauffant les vins avant distillation ;
- la station de traitement des effluents aqueux avec :
 - un bassin tampon de 150 m³ implanté sur l'unité de production ;
 - un bassin à vinasses de 5 000 m³ (STEP) situé sur un terrain à 515 m à l'ouest. Le transfert des vinasses vers la STEP se fait par pompage par canalisation enterrée ;
- un bassin de 2 500 m³ qui servait à la fois au stockage des eaux de refroidissement avant la mise en service de l'installation frigorifique et de réserve incendie. Il ne sert plus actuellement que de réserve incendie et dispose de deux points de pompage accessibles depuis l'extérieur du site.

5.2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMÉNAGEMENT PROJÉTÉS

Afin d'augmenter la durée de vieillissement de ses alcools, l'entreprise projette l'augmentation de ses capacités de stockage. Elle projette la création de 2 chais de 299 m² et de QSP 500 m³ dans le bassin de 2500 m³. Le volume de ce bassin était lié aux anciennes installations de refroidissement et l'entreprise n'a plus besoin d'autant d'eau.

Ce projet amènera également :

- la création d'une aire de dépotage pour les nouveaux chais ;
- la création autour des chais d'un bassin d'agrément de 1 250 m³ qui continuera à remplir le rôle de réserve incendie actuellement assuré par le bassin ;
- la création d'une réserve incendie de 350 m³ pour les deux nouveaux chais, à l'arrière des chais A1 à A4.

La seule modification des installations existantes porte sur l'implantation d'exutoire dans les distilleries.

Le tableau suivant détaille le planning de réalisation des travaux.

Description	Échéance	Coûts par chais	Coûts pour les 2 chais
Étude — PC — Divers	Août 2022		50 000 €
Terrassement et gros-œuvre	Mars à octobre 2023	200 000 €	400 000 €
Couverture et charpentes	Octobre à novembre 2023	95 000 €	190 000 €
Isolation et menuiseries	Novembre à décembre 2023	18 000 €	36 000 €
Aire de dépotage	Novembre 2023		10 000 €
Nouvelle réserve incendie	Novembre 2023		15 000 €
Électrification et plomberie	Novembre 2023 à janvier 2024	8 500 €	17 000 €
Installations de sécurité	Décembre 2023	7 000 €	14 000 €
Racks	Janvier 2024	70 000 €	140 000 €
Cuves	Janvier 2024	40 000 €	80 000 €
Installations de protection contre la foudre	Janvier 2024	8 000 €	16 000 €
	Total	446 500 €	968 000 €

Tableau 5 : Liste des travaux et échéancier

5.3 CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Désignation	Dimensions				Construction						
	Long. (m)	Larg (m)	Surf.(m²)	Hauteur sous ferme (m)	Sol	Murs extérieurs	Murs de séparation	Porte	Charpente	Toiture	Surface Exutoires
Distillerie charentaise 1	37,3	7,5	279,8	4,4	Béton	Parpaings PB40	Parpaings PB40 — séparation bureau	Bois	Bois	Tuiles	1/300 de la surface au sol
Bureaux	13,5	10,8	145,8	5,4	Béton	Parpaings PB40	Parpaings PB40 — séparations distilleries	PVC	Bois	Tuiles + Fibrociment	-
Distillerie charentaise 2	20,4	11,5	234,6	5,4	Béton	Parpaings PB40	Parpaings PB40 — séparation bureau	Bois	Bois	Tuiles + Fibrociment	1/300 de la surface au sol
Chai D2-A	17,3	7	121	5	Béton	Pierres traditionnelles	-	Bois (2,6 x 2,6 m) (1,70 x 1,90 m)	Bois	Tuiles	-
Chai D2-B	14	6,5	91	4,3	Béton	Pierres traditionnelles	-	Métallique (3,2 x 4 m)	Bois	Tuiles	-
Chai D9 (réserve climatique)	14,1	6,1	82,3	4,5	Béton	Pierres traditionnelles	-	Bois (2 x 2,5 m)	Bois	Tuiles	-
Chai 05	17,6	6,7	117,9	4,1	Gravier	Pierres traditionnelles	Pierres traditionnelles	Métallique (1,70 x 1,90 m)	Bois	Tuiles	-
Chai 06	16,8	6,3	105,6	4,1	Gravier	Pierres traditionnelles	Pierres traditionnelles	Métallique (2,00 x 3,20 m)	Bois	Fibrociment	-
Chai 03/04 (Réserve climatique)	6,1	5,7	34,8	4,1	Gravier	Pierres traditionnelles	Pierres traditionnelles	Bois (3,30 x 3,00 m)	Bois	Fibrociment	-
Chai A1	23,8	10	238	3,7	Gravier	Agglos + parpaings B40	Pierres traditionnelles	Métallique (3,00 x 3,00 m)	Bois	Tuiles	-
Chai A2	10 10,6	13,6 7	210	7 4	Béton Gravier	Pierres traditionnelles	Pierres traditionnelles	Métallique (1,60 x 1,90 m)	Bois	Tuiles	-
Chai A3	11 13	6 13	235	3,8	Gravier	Agglos + parpaings B40	Parpaings B40	Métallique (3,00 x 3,00 m)	Bois	Tuiles	-
Chai A4	24	10	240	4,4	Gravier	Agglos + parpaings B40	Parpaings B40	Métallique (3,00 x 3,00 m)	Bois	Fibrociment	-
Chai A6 (ou Chai Tilleul)	18	6,2	105	5	Béton /gravier	Pierres traditionnelles	Pierres traditionnelles	Métallique (x3) (2,5 x 2,3 m) (1,8 x 2,40)	Bois	Tuiles	-
Total			2246,2								

*La chute de la couverture n'entraînera pas celle des murs

Tableau 6 : Caractéristiques des constructions existantes

Le projet de construction des nouveaux chais se veut délibérément ancré dans les années 2020. C'est ainsi qu'une attention particulière est portée à l'intégration paysagère du projet, en créant les chais au sein d'un bassin existant destiné à devenir un bassin d'agrément et réserve incendie.

Les deux nouveaux chais, qu'on nommera « chai ouest » et « chai est » seront indépendants, car situés à plus de 6 m l'un de l'autre. Par rapport au niveau du terrain, les chais auront les caractéristiques suivantes :

Structure	Longueur	Largeur	Surface intérieure	Hauteur sous ferme	Hauteur au faitage	QSP	Encaissement
Chai est	21 m	17,8 m	299 m ²	7,14 m	7,21 m	500 m ³	2,5 m
Chai ouest	18,8 m	18 m	299 m ²	5,5 m	8,51 m	500 m ³	2,5 m

Tableau 7 : Dimensions des chais projetés

Leurs caractéristiques constructives sont données dans le tableau suivant. Elles visent à respecter les prescriptions du cahier des charges COPIL validé le 03/02/2021 applicable aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation.

Élément	Caractéristiques (matériaux — tenue au feu) du chai
Sol	Béton Incombustible Situé à 2,5 m en dessous du niveau du terrain, il permet une rétention interne d'un écoulement accidentel
Charpente	Béton Incombustible R30 (stable au feu ½ h) En cas d'incendie, la chute des éléments de la charpente ne portera pas atteinte à la stabilité des murs extérieurs REI240
Couverture	Matériaux de classe A2s1d0 et Roof t3, excepté pour les systèmes de désenfumage Végétalisation possible
Plafond Faux plafond Isolation	Matériaux de classe A2s1d0 ou Bs2d1. Ils n'ont pas de caractères REI.
Murs extérieurs	Murs banchés béton en soubassement élévation en briques monomur. Enduit-ciment peinture extérieure Matériaux de classe A2s1d0 (M0) et REI240 (coupe-feu 4 heures)
Portes extérieures	E30 (pare flamme de degré ½ h) Au moins 2 portes d'une largeur minimale de 0,80 m judicieusement réparties Les portes étant situées à 2,50 m au-dessus du sol, l'écoulement de liquides vers l'extérieur est écarté
Désenfumage	Dans le tiers supérieur de la toiture Au moins 1 m ² Le dispositif peut être constitué pour 50 % de matériaux légers fusibles à la chaleur. Les exutoires sont à déclenchement automatique (fusible)
Contenu	Cuves inox de 300 hl Fûts de 4 hl en racks

Tableau 8 : Caractéristiques des chais projetés

Les caractéristiques de résistance au feu des matériaux et techniques de fabrication utilisées seront regroupées dans le dossier des ouvrages exécutés à l'issue des travaux. Ce dossier sera tenu à disposition de l'administration.

5.4 RÉSEAUX

5.4.1 EAU POTABLE

L'entreprise est raccordée sur le réseau d'eau de ville. L'arrivée d'eau de ville est pourvue d'un dispositif de disconnexion et d'un compteur.

L'arrêté préfectoral de 2009 fixait les prélèvements sur le réseau public à une consommation maximale annuelle de 1390 m³. Par courrier en date du 22 avril 2021, un porter à connaissance a sollicité une augmentation de cette consommation annuelle à 4000 m³;

L'eau du réseau public est utilisée pour le lavage des alambics, des cuves de vins et les besoins sanitaires.

5.4.2 PRÉLÈVEMENT DANS LE MILIEU NATUREL

L'entreprise possède un forage situé au lieu-dit « Le puits d'ANGEAC » à environ 530 m à l'ouest du site et référencé 07085X0030/F. D'une profondeur de 25 m, ce forage peut délivrer entre 30 m³ par jour en été à 200 m³ par jour durant la période de distillation. La localisation du forage est indiquée sur la figure suivante.

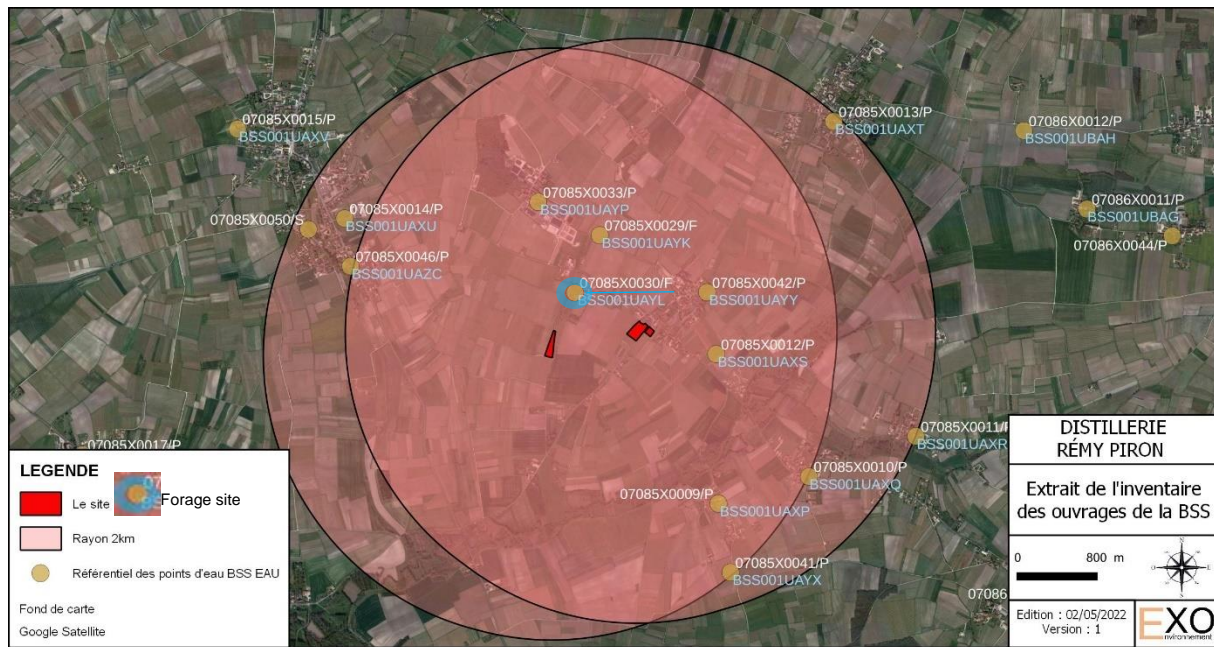


Figure 2 : Localisation du forage du site

L'eau du forage sert aux appoints d'eau du circuit de refroidissement et au remplissage des réserves incendie.

L'arrêté préfectoral de 2009 fixait les prélèvements d'eau de forage à un débit maximal instantané à 60 m³/h et à un débit maximal annuel de 1500 m³. Par courrier en date du 22 avril 2021, un porter à connaissance demande à porter cette consommation annuelle à 3000 m³. L'entreprise dispose d'un compteur pour suivre sa consommation d'eau par ce forage.

5.4.3 RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Le site est déconnecté du bassin versant amont par le réseau de collecte communal

Plusieurs modes de traitement des eaux pluviales existent sur le site en fonction des surfaces de collecte :

- les eaux pluviales issues des bassins du système de gestion des effluents sont traitées avec les effluents de surface ;
- les eaux pluviales dans les espaces verts sont infiltrées directement ;

- les eaux pluviales issues des toitures et de bassins incendie sont collectées dans une cuve enterrée de 27 m³ puis évacuées vers le réseau communal. Une partie ne transite pas par la cuve de 27 m³ et est évacuée directement vers le réseau. Ces eaux ne sont pas susceptibles d'être significativement polluées ;
- les eaux pluviales recueillies au niveau des voiries sont susceptibles de se charger d'hydrocarbures venant des poids lourds transitant sur le site. Ce risque est toutefois minimisé par les procédures en vigueur sur le site qui consiste à isoler les aires de dépotage lors des transferts de vins ou d'alcool de bouche afin de pouvoir recueillir un écoulement accidentel y compris au niveau du véhicule de transport. En l'absence de camion, ces eaux sont évacuées vers la cuve enterrée de 27 m³ puis dirigées vers le fossé communal longeant le site.

Les rejets d'eaux pluviales vers le fossé communal doivent respecter des valeurs limites d'émission issues de l'arrêté du 8 avril 2009.

Paramètres	Concentrations instantanées
MES	100 mg/l
DCO	300 mg/l
pH	Entre 5,5 et 8,5
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

Tableau 9 : Valeurs limites de rejets des eaux pluviales imposées par l'arrêté du 8 avril 2009

L'entreprise fait réaliser tous les ans des analyses de ses eaux pluviales. Les dernières analyses sont présentes en annexes.

5.4.4 COLLECTE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les effluents regroupent :

- les vinasses issues de la distillation de 60 000 hl/an ;
- les eaux de lavages :
 - lavage des sols des chais et de la distillerie ;
 - lavage des équipements (cuves de vins, alambics) ;

Eaux de procédés	Production annuelle
Vinasses	5 400 m ³ /an
Eaux de lavages	400 m ³ /an
Total (m ³)	5 800 m ³ /an

Tableau 10 : Eaux de procédé

Les effluents industriels sont collectés dans un stockage tampon de 150 m³ puis acheminés par canalisation enterrée vers la station d'épuration (STEP) qui est destinée uniquement au traitement des effluents de process produits de l'entreprise. Cette STEP est située à 515 m de l'unité de production et est composée de :

- bassin de traitement : 5 860 m³ utiles ;
- ensemble d'aération : 5 X 13,5 kW + 2 turbines de 15 kW ;
- regard d'alimentation avec 2 pompes : 2X2 kW ;
- filtres plantés de roseaux : 4 X 400 m² ;
- regard de mise en charge avec une pompe : 0,75 kW ;
- rejet sur une parcelle plantée de peupliers ou de céréales.

Le bassin à vinasses est brassé automatiquement pour éviter une fermentation anaérobie, source de mauvaises odeurs.

Les effluents épurés sont destinés à l'irrigation. Un système de pompage est dimensionné pour reprendre les eaux épurées et les refouler vers le réseau d'irrigation des parcelles agricoles autorisées (peupleraies), le volume distribué sur les parcelles n'excédant pas 800 m³/ha/an. Cette installation est soumise aux prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 février 2016.

L'arrêté préfectoral complémentaire de 2016 prévoyait l'utilisation des effluents traités pour de l'irrigation de mai à septembre (en période de déficit hydrique) afin de valoriser au mieux les éléments fertilisants contenus dans les effluents et d'éviter toute pollution des eaux. Cependant, depuis 2017, les opérations d'irrigation sont conduites toute l'année pour éviter les mauvaises odeurs et améliorer le fonctionnement de l'installation de traitement. Cette modification avait fait l'objet d'échanges présents en annexes. Elle a conduit à un projet d'extension du stockage aéré qui a fait l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau ADOUR GARONNE.

Les boues issues du curage des bassins de filtration doivent être traitées par épandage suivant un plan d'épandage en respectant les normes de rejet fixées dans l'arrêté du 29 février 2016.

Les eaux de déconcentration de la TAR font l'objet d'analyses annuelles. Les valeurs obtenues sont inférieures aux seuils indiqués dans l'arrêté du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des ICPE, ces eaux ne sont donc pas considérées comme des eaux résiduaires et sont évacuées vers le réseau de gestion des eaux pluviales. Le débit de rejet moyen est de 6 m³/j. En fin de période de distillation, le réseau est purgé sur plusieurs jours pour ne pas dépasser les seuils de rejet journaliers.

Le projet ne modifiera pas la production et le traitement des effluents industriels.

5.4.5 COLLECTE DES ÉCOULEMENTS ACCIDENTELS

Le dimensionnement des ouvrages de rétention est détaillé dans l'étude de dangers.

Les mises en rétention associées au projet d'extension sont prévues comme suit :

- pour les écoulements de faible envergure, l'entreprise dispose de kits d'absorption ;
- pour les écoulements plus importants :
 - les chais disposeront chacun de leur rétention interne, le niveau du sol étant situé à 2,5 m en dessous du niveau du sol ;
 - l'aire de dépotage d'alcools sera en rétention déportée par raccordement à un bac de récupération de 30 m³.

À l'issue du projet, les installations du site disposeront des rétentions détaillées dans le tableau suivant.

En cas de débordement des rétentions, l'entreprise prévoit la gestion des écoulements suivants :

- les débordements des distilleries et du chai A6 seront dirigés vers la parcelle de vignes au nord dans une zone sans danger pour les tiers ;
- les débordements du chai D9 sont collectés dans un regard du réseau de gestion des eaux pluviales : ils sont dirigés vers la cuve enterrée de 27 m³ puis débordent vers la parcelle de vignes au nord ;
- les débordements des chais D2-A et D2-B seront collectés sur l'aire de dépotage attenant assurant 30 m³ de rétention et les volumes excédentaires seront dirigés vers la cuve enterrée de 27 m³ puis débordent vers la parcelle de vignes au nord ;
- les débordements des chais longeant la D150 sont directement collectés dans le réseau communal longeant la limite du site ;
- les nouveaux chais auront un volume de rétention interne suffisant pour répondre aux exigences du cahier des charges des nouveaux chais soumis à autorisation et éviter le débordement.

Désignation	Surface (m ²)	QSP Max (m ³)	Contenants	Obligation de rétention (m ³)	Rétention (m ³)	Excédents d'alcools + eaux d'extinction (m ³)
Installations existantes						
Distillerie 1 (nord)	279,8	20	8 alambics	10	11	129
Distillerie 2 (Sud)	234,6	10	4 alambics	5	7	123
Chai D2-A (chai de distillation)	121	157	Cuves Inox	78,5	78,7	317 (78,3 +47,9+190,8)
Chai D2-B (chaide distillation)	91	97	Cuves Inox	48,5	49,1	
Chai D9 (réserve climatique)	82,3	177	Cuves Inox	88,5	90,5	206,5 (86,5 +120)

Désignation	Surface (m ²)	QSP Max (m ³)	Contenants	Obligation de rétention (m ³)	Rétention (m ³)	Excédents d'alcools + eaux d'extinction (m ³)
Chai 05	117,9	80	Fûts et tonneaux bois	40	70,7	250 (16,9 +233)
Chai 06	105,8	65	Futs bois	32,5	74	
Chai 03 (Vieillessement) /04 (réserve Climatique)	34,8	34	Fûts bois Cuve Inox	17	17,4	
Chai A1	238	151	Fûts et tonneaux bois	75,5	154,7	855 (-3,7 + 20,5 -1 +8 + 831)
Chai A2	210	136	Fûts et tonneaux bois	68	115,5	
Chai A3	235	140	Fûts et tonneaux bois Cuve Inox	70	141	
Chai A4	240	140	Fûts et tonneaux bois	70	132	
Chai A6	105	122	Cuves Inox Tonneaux Futs	61	64,8	177,2 (57,2 + 120)
Aire de dépotage n° 1 Alcools		30	Camion-citerne de 300 hl	30	30	
Aire de dépotage n° 2 Alcools		30	Camion-citerne de 300 hl	30	30	
Aire de dépotage n° 3 Vins + alcools		30	Camion-citerne de 300 hl	30	30	
Installations projetées						
Nouveau chai 1	299,9	500	Fûts et tonneaux Bois Cuves inox	650	750	0
Nouveau chai 2	299,9	500	Fûts et tonneaux Bois Cuves inox	650	750	0
Nouvelle aire de dépotage (Alcools)		30	Camion-citerne de 300 hl	30	30	

Tableau 11 : Caractéristiques des rétentions

5.4.6 EAUX USÉES

L'entreprise dispose de sanitaires dans ses bureaux (1 douche et 2 sanitaires).

L'entreprise dispose d'un dispositif de type fosse toutes eaux de 2 m³ avec un drainage. Ce dispositif, mis en service en 2015, est conforme aux normes en vigueur. Elle est reliée à un champ d'épandage.

Les nouveaux chais projetés ne comporteront pas d'installation sanitaire et le réseau actuel ne sera pas modifié. Le projet ne modifiera pas la production d'eaux sanitaires.

5.4.7 TRANSFERTS PAR CANALISATIONS

Les transferts de vins vers la distillerie n° 2 sont réalisés par pompage et des tuyaux aériens posés au sol et protégés contre les chocs et l'écrasement.

Les transferts entre les 2 distilleries sont réalisés par canalisations en inox.

Les transferts d'alcools de la distillerie n° 1 vers les chais D2 sont réalisés par une canalisation inox enterrée.

Les transferts d'alcools entre les chais D2 et le chai D9 sont aussi réalisés par une canalisation inox, mais aérienne cette fois-ci. Celle-ci s'arrête quelques mètres avant le chai D9 et l'entreprise se raccorde au chai D9 avec un flexible.

Tous les autres transferts d'alcools entre chais, entre fûts, cuves et tonneaux, entre camions et cuves, fûts ou tonneaux, sont réalisés par camions-citernes pourvus de pompes et par tuyaux flexibles.

5.5 UTILITÉS

5.5.1 ÉLECTRICITÉ – PROTECTION CONTRE LA Foudre

Le site est raccordé au réseau électrique à partir du poste de transformation haute tension DIST RÉMY 16 012 P 0002 en limite sud de l'unité de production.

En dehors des interventions, le réseau électrique est coupé dans toutes les installations.

Afin d'éviter tous les risques associés aux installations électriques, celles-ci font l'objet d'une vérification périodique par des organismes agréés. Toutes les observations faites dans les rapports de contrôle font l'objet d'actions correctives pour mise en conformité. Les chais 03 à 06 et A1 à A4 ne sont pas raccordés au réseau électrique.

Les appareils de protection, de commande et de manœuvre seront contenus dans des enveloppes présentant un degré de protection égal ou supérieur à IP55. Les appareils utilisant de l'énergie électrique (pompes...) situés à l'intérieur du chai seront au minimum de degré de protection égal ou supérieur à IP55.

Les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations) contenant des alcools seront mis à la terre et reliés par des liaisons équipotentielles. L'ensemble doit être mis à la terre. La valeur des résistances des prises de terre est conforme aux normes. Les mises à la terre des camions et des cuves inox devront être réalisées lors des dépotages.

Des interrupteurs multipolaires pour couper le courant (force et lumière) seront installés à l'extérieur des zones à risques. Un interrupteur général, bien signalé et protégé des intempéries, permettra de couper l'alimentation électrique du chai, sauf celle des moyens de secours et de sécurité. Il sera installé à proximité d'au moins une issue et à l'extérieur du chai. Un voyant lumineux extérieur signalera la mise sous tension des installations électriques autres que les installations de sécurité.

Les équipements électriques seront vérifiés lors de leur mise en service, régulièrement contrôlés et maintenus en bon état par des sociétés spécialisées.

L'Analyse du Risque Foudre et l'étude technique réalisées pour protéger le site actuel ont été actualisées pour prendre en compte les extensions projetées.

Structures	Niveau de Protection Analyse du Risque Foudre Effets Directs	Niveau de Protection Analyse du Risque Foudre Effets Indirects
Bloc 1 : Distilleries + bureaux	Structure nécessitant une protection de niveau Np = IV	Protection de niveau Np = IV
Bloc 2 : Chai n° 10	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 3 : Chai RC	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 4 : Chais A et B	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 5 : Chais n° 5 et 6	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 6 : Chais 1 à 4	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 7 : Cuves vins	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire
Bloc 8 : Nouveaux chais	Pas de protection nécessaire	Pas de protection nécessaire

Tableau 12 : Caractéristiques des installations de protection contre la foudre projetées

5.5.2 GAZ

Le site est alimenté en gaz de ville. Le gaz est utilisé pour l'alimentation des brûleurs des chaudières des alambics.

5.5.3 CHAUFFAGE

Les nouveaux chais, comme les chais existants, ne seront pas chauffés. Les distilleries resteront chauffées par le fonctionnement des alambics.

5.5.4 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT

Le froid est assuré par un groupe frigorifique dont les caractéristiques sont précisées dans le tableau suivant.

Désignation	Puissance (kW)	Emplacement	Fluide frigorigène	Contenance
Groupe de froid DAIKIN EWWD EWWD 210 GSS	200 kW (froid) 253 kW (chaud)	Au sud de la distillerie	R-134a	65 kg

Tableau 13 : Caractéristiques du groupe froid

Les installations de froid ne seront pas modifiées dans le cadre du projet.

5.5.5 TÉLÉCOMMUNICATION

Des téléphones fixes sont placés dans les bureaux afin de donner l'alerte le cas échéant. Le personnel travaillant sur le site dispose de téléphones portables.

5.6 MOYENS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE

5.6.1 MOYENS APPARTENANT À L'EXPLOITANT

5.6.1.1 EXTINCTEURS

Chaque nouveau chai sera doté d'extincteurs portatifs de telle sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 mètres.

Localisation	Exigence réglementaire
Chai	2 extincteurs de puissance extinctrice 144 B par chai 1 extincteur sur roues de 50 kg

Tableau 14 : Moyens d'intervention prévus — Extincteurs

Ce matériel est périodiquement contrôlé et la date des contrôles doit être portée sur une étiquette fixée à chaque appareil.

5.6.1.2 RÉSEAU PIA

L'exploitant demande à déroger au cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation concernant les PIA.

L'exploitant ne projette pas la création d'un réseau PIA, cependant les nouveaux chais seraient pourvus d'extincteurs sur roues de 50 kg.

5.6.1.3 RÉSERVE INCENDIE

Le bassin de refroidissement/incendie d'une capacité de 2500 m³, anciennement associé aux installations de refroidissement, ne sert plus aujourd'hui que de réserve incendie. Cette réserve dispose de deux aires d'aspiration et est accessible par les services de secours incendie directement à partir de la rue des distilleries (D150).

Les nouveaux chais seront implantés dans ce bassin dont le volume sera réduit à 1 250 m³. 3 nouvelles aires de pompage seront créées en complément des 2 aires existantes.

La disposition des aires de pompage proposée est temporaire : la stratégie de lutte contre d'éventuels incendies fera l'objet d'une concertation avec le SDIS en septembre 2022.

Bien qu'appartenant à l'exploitant, cette réserve est destinée à l'usage exclusif du SDIS.



Crédit photo : E-XO, 05/05/2022

Photo : Réserve incendie de 2 500 m³

Comme indiqué précédemment, les nouveaux chais étant prévus dans la réserve incendie de 1 250 m³, une seconde réserve de 350 m³ sera créée, au sud des chais A1 à A4. Cette réserve disposera de 3 aires de pompage.

Durant les travaux, la réserve incendie de 1250 m³ sera vidée. L'entreprise utilisera alors des cuves de vin comme réserve d'eau temporaire.

5.6.2 MOYENS EXTERNES

On trouve, à environ 100 m au nord de l'entrée du site, un poteau incendie (PI n° 10). Ce point d'eau à un débit de 50 m³/h avec une pression de 1 bar.

Les SDIS de SEGONZAC et de COGNAC sont les plus proches pour intervenir. L'entreprise ne dispose pas de moyens en mousses.



Crédit photo : Google Street View 07/2021

Photo n° 1 : Borne incendie - PI n° 10

5.6.3 SECOURS AUX BLESSÉS

L'entreprise affiche les consignes d'urgence en cas d'accident ainsi que les numéros de téléphone des moyens externes pouvant être mobilisés :

- Pompiers : 18 ou 112 ;
- SAMU : 15 ;
- Gendarmerie : 17 ;
- Centre hospitalier de COGNAC : 05 45 80 15 15 ;
- Médecin à SALLES D'ANGLES : Docteur BRUNET-JACOUPY : 05 45 83 71 07.

5.7 FLUX MATIÈRES

L'exploitant exerce une activité de bouilleur de profession, il distille le vin qu'il produit sur son exploitation (jusqu'à 19 697 hl/an) et des vins issus d'autres exploitations.

Le tableau suivant récapitule les stocks et flux de l'entreprise actuels sur le site.

Produits entrants/sortants	Quantité max en stock	Flux max annuel actuel maximum
Alcools	1 299 m ³	887 m ³
Vins	19 697 hl	Produits sur site : 19 697 hl Entrants : 40 000 hl
Effluents sortants	Bassin tampon sur site de 150 m ³ en amont du bassin à vinasses de 5 860 m ³ (STEP)	Environ 5 800 m ³

Tableau 15 : Stocks et flux de matières actuels

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de stockage pour augmenter le compte d'âge du cognac qu'elle produit. Le projet ne modifiera pas les flux de matières générés par le site.

5.8 TRAFIC ACTUEL

L'activité de l'entreprise génère du trafic associé à :

- la livraison du vin destiné à être distillé ;
- les expéditions d'alcools ;
- l'enlèvement des déchets (autres que les vinasses) ;
- les mouvements du personnel ;
- la maintenance des équipements.

Le trafic dépend fortement des périodes de l'année :

En période de distillation, d'octobre à fin mars, le site reçoit

- 3 à 4 camions-citernes de vin tous les jours, 4 jours par semaine, d'octobre à février ;
- 2 camions-citernes par semaine pour l'expédition des eaux-de-vie.

Hors période de distillation, en fonction du travail des eaux-de-vie et de l'activité de négoce les expéditions se limitent à environ 1 camion par semaine.

Aucun transport n'est présent pendant 15 jours en décembre et en août.

Le trafic de l'entreprise est détaillé dans le tableau suivant :

Type de véhicule	Fréquence A/R par jour	
	Moyenne	Maximum
PL	1,8	5
Véhicules légers personnels et visiteurs	15	30

Tableau 16 : Trafic

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de stockage pour augmenter le compte d'âge du cognac qu'elle produit. Le projet ne modifiera pas le trafic généré par le site.

5.9 DÉCHETS

Le tableau suivant présente les quantités de déchets par type.

Type de déchets	Code des déchets	Nature des déchets	Production annuelle	Mode de traitement	Traitement hors site
Déchets non dangereux	02 07 01	Déchets provenant du lavage nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	400 m ³	Traitement interne par la station de traitement	Utilisation des eaux traitées pour fertilisation + Traitement des boues de la station de traitement par épandage
	02 07 02	Déchets de la distillation de l'alcool (Vinasses)	5400 m ³		
	02 07 05	Boues provenant du traitement in situ des effluents	*	Épandage suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 février 2016	Épandage

* Production ponctuelle tous les 6 à 7 ans

Tableau 17 : Production actuelle de déchets du site

Le projet ne portera pas sur les activités de distillation et de vinification et les activités de vieillissement ne génèrent pas de déchets. Le projet ne modifiera pas la production de déchets de l'entreprise.

5.10 CONSOMMATIONS

Les tableaux suivants résument les consommations maximales annuelles de l'entreprise.

Provenance	Usage	Consommations d'eau actuelles	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	Lavage des alambics et des cuves de vins et besoins sanitaires	4 000 m ³	18 m ³
Eau de forage	Appoints d'eau du circuit de refroidissement et remplissage des réserves incendie	3 000 m ³	30 m ³ par jour en été à 200 m ³ par jour durant la période de distillation
	Utilités	Consommation annuelle actuelle	
	Gaz naturel	3 770 000 kWh	
	Électricité	STEP: 393 926 kWh Vinification : 42 638 kWh Distillerie : 221 384 kWh	

Tableau 18 : Consommations

Le projet ne portera pas sur les activités de distillation et de vinification et les activités de vieillissement ne sont pas des sources de consommations significatives. Le projet ne modifiera pas les consommations de l'entreprise.

6. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Le tableau suivant présente le classement ICPE des activités de l'entreprise au terme des modifications projetées.

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
2250 — 2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2— Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	12 alambics x 25 = 300 hl de capacité de charge soit 180 hl d'AP/j	E
2251-B.2	Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 2. Supérieure à 500 hl/an, mais inférieure ou égale à 20 000 hl/an	19 697 hl/an	D
4755-2a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³	Chai A1 : 151 m³ Chai A2 : 136 m³ Chai A3 : 140 m³ Chai A4 : 140 m³ Chai A6 : 122 m³ Chai D2 – A : 157 m³ Chai D2-B : 97 m³ Chai D9 : 177 m³ Chai 03/04 : 34 m³ Chai 05 : 80 m³ Chai 06 : 65 m³ Nouveau chai n° 1 : 500 m³ Nouveau chai n° 2 : 500 m³ QSP totale 2 299 m³	A
2921-1b	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) : 1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	1 463 kW	DC

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (NC) Non classé

Tableau 19 : Classement ICPE des installations actuelles

Selon la nomenclature loi sur l'eau mentionnée à l'article R214-14 du Code de l'Environnement, le site est classé au titre de la rubrique suivante :

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0 - 2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha — (D)	Le site est déconnecté du bassin versant amont par le réseau de collecte communal. Infiltration au droit du site et rejet dans le fossé communal longeant la D150. La superficie du site est de 19 419 m ² soit 1,94 ha.	D

Tableau 20 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau

L'activité de stockage d'alcool sur le site de stockage de la société ne dépasse aucun des seuils d'activités listés dans les rubriques 3000 de cette nomenclature. **Par conséquent, l'entreprise n'est pas concernée par la Directive IED.**

L'inventaire qualitatif et quantitatif des produits présents sur le site au regard des règles de classement SEVESO est présenté dans le tableau suivant.

Nom		Rubrique principale	Seuil haut associé	Poids de la somme			Seuil bas associé	Poids de la somme		
				(a)	(b)	(c)		(a)	(b)	(c)
Alcools de bouche	2 177 t	4755	50 000 t	0	0,043 5	0	5000 t	0	0,435 4	0
Total par somme				0	0,043 5	0	-	0	0,435 4	0

Tableau 21 : Application de la règle de cumul au site

Le seuil SEVESO BAS ne sera pas franchi directement ou par l'application de la règle de cumul.

Le site ne sera pas classé SEVESO BAS.

Le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- ANGEAC-CHAMPAGNE ;
- JULLIAC-LE-COQ ;
- SAINT-FORT-SUR-LE-NÉ ;
- SALLES D'ANGLES ;
- GENTÉ.

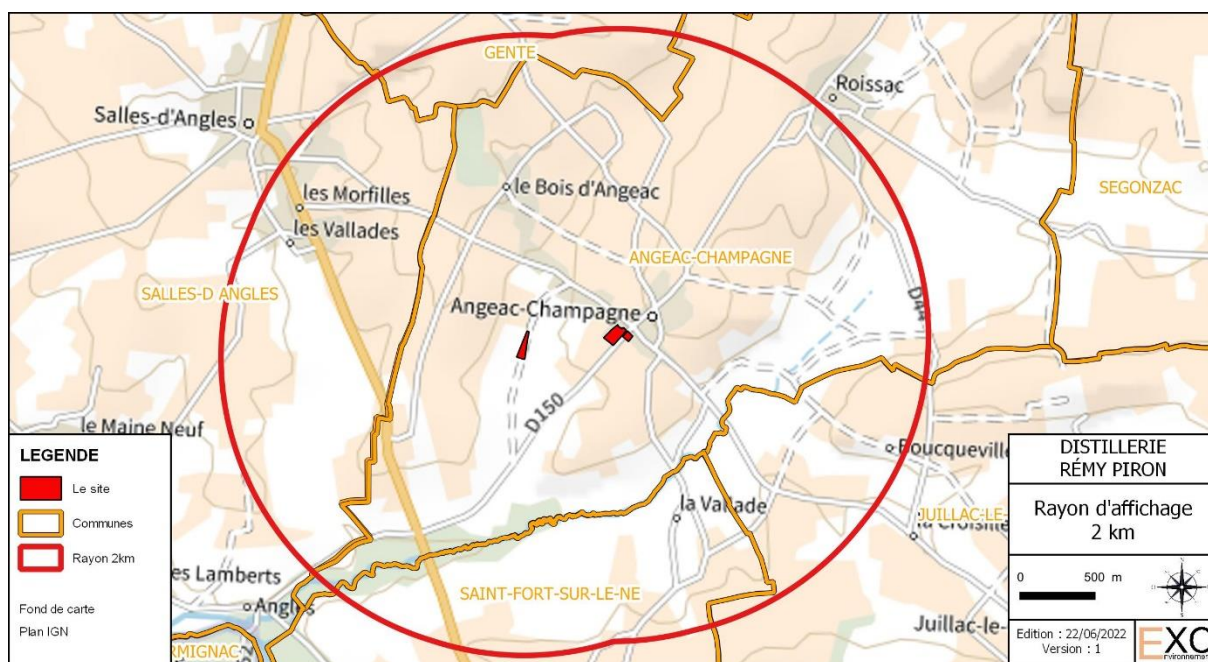


Figure 3 : Rayon d'affichage

Un plan présentant le rayon d'affichage et les communes concernées est présenté en annexe.

Les plans suivants sont joints en annexes :

- le plan de situation au 1/25 000^{ème},
- le plan au 1/25 000^{ème} présentant le rayon d'affichage et les communes concernées,
- le plan d'ensemble ;
- le plan de masse.

7. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 CAPACITÉS TECHNIQUES

Les compétences techniques des membres de l'équipe sont détaillées dans le tableau suivant.

Membre du personnel	Poste/Fonction	Années d'expérience au sein de la distillerie	Compétences techniques/formation
Jean Manuel GERAL	Dirigeant	15 ans	DESCAF + Mastère Gestion de Domaines Viticoles + COPERNIC Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
Pascal FRENEAU	Responsable technique	38 ans	Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
Vanessa TIFFON	Responsable commerciale et administrative	3 ans	
Nathalie RAINTEAU	Comptable	12 ans	
William MACHAT	Chef distillateur	40 ans	Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
Cynthia MAHAFALY	Distillatrice et ouvrière de chai	4 ans	Formation opérateur de distillerie Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
David MOUKLI	Distillateur en CDD	4 ans	Formation opérateur de distillerie Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
Cyril RAFFAUD	Ouvrier de chai en intérim et distillateur en CDD	1 an	Formation opérateur de distillerie Traitement des eaux et maîtrise du risque légionnelle dans les installations de refroidissement
Stéphanie PARINET	Responsable QSE (Mise à disposition par le GE16 : 1 jour/semaine)	3 ans	

Tableau 22 : Capacités techniques

7.2 CAPACITÉS FINANCIÈRES

Le montant total du projet est estimé à 968 000 €.

Le financement des travaux sera effectué en autofinancement.

Le tableau suivant présente les données financières des 3 dernières années.

	2020/2021	2019/2020	2018/2019
CA ht	3 946 455 €	2 857 862 €	2 660 349 €
Résultat d'exploitation	663 205 €	338 255 €	198 982 €
Résultat net	683 143 €	253 494 €	155 985 €
Immobilisations	863 203 €	937 896 €	1 540 797 €
Stocks	6 750 497 €	6 132 097 €	5 053 527 €
Total bilan	8 966 288 €	7 621 766 €	6 862 187 €
Capitaux propres	2 427 649 €	1 752 760 €	1 577 331 €
Dettes financières	5 671 626 €	4 955 956 €	4 132 798 €

Tableau 23 : Données financières

La répartition des investissements sur ce projet est détaillée au chapitre 5.2 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

8. CALCUL DES GARANTIES FINANCIÈRES

L'entreprise n'est pas concernée par l'obligation de constituer des garanties financières.

9. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

9.1 SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MILIEUX

Le tableau suivant présente une synthèse de la sensibilité des milieux au regard de l'état initial réalisé et précise les effets potentiels du projet susceptibles de les impacter.

Thème		Identification des enjeux	Sensibilité du milieu
Localisation géographique et cadastrale		En bordure de la route départementale D150 à l'entrée du bourg d'ANGEAC-CHAMPAGNE	Nulle
Documents de planification	SCOT	ANGEAC-CHAMPAGNE incluse dans le SCOT de la région de Cognac	Compatible
	Urbanisme	Carte communale en vigueur sur la commune d'ANGEAC-CHAMPAGNE	Compatible
	Servitudes d'utilité publique	AS1 — Captage de COULONGE T5 — Aéroport de COGNAC I4 – Ligne électrique longeant la limite sud du site de production	Compatible
Environnement humain et industriel	Population	Population faible et densité faible sur la commune Site situé limite de zone habitée	Faible
	Économie	35 entreprises sur la commune et plus de 71 % de la population des 15-64 ans est active Près de 25 % d'établissements industriels et 30 % d'établissements liés à l'agriculture, la sylviculture et la pêche	Faible
	Voisinage immédiat	Proximité de zones habitées et site traversé par la route principale d'accès au bourg	Forte
	ERP	Proximité d'une école maternelle (à 60 m)	Faible
	Environnement industriel	ICPE à enregistrement à 400 m ICPE à autorisation SEVESO seuil bas à 700 m	Faible
Infrastructures	Réseaux routiers, ferroviaires, aéroports et fluvial	D150 avec un TMJA de 608 véhicules dont 4,05 % de PL Pas de réseau ferré, d'aéroport, de réseau fluvial à moins de 4,4 km du site	Faible
Sites et Paysages	Paysage	Paysage de terres viticoles Entité paysagère « CHAMPAGNE CHARENTAISE » Au droit du site : zone urbanisée Sol de type collines calcaires	Faible
	Biens matériels, patrimoine	Base MÉRIMÉE — 40 patrimoines sur la commune Base PALISSY — 20 patrimoines mobiliers sur la commune Le site comporte un élément de patrimoine protégé (Porche) Site en dehors d'une ZPPA	Faible
Données physiques et climatiques	Topographie	Secteur peu vallonné Altitude moyenne du site de 52 m NGF au niveau du site de production à 30 m NGF au niveau de la STEP du site	Faible
	Facteurs climatiques	Pas de phénomènes extrêmes constatés	Faible
	Contexte pédologique et géologique	Formation calcaire au droit du site Masse d'eau vulnérable aux pollutions de surface Présence d'un forage en activité appartenant à l'établissement Pas de site BASIAS et BASOL proche du site	Moyenne
	Eaux de surface	Site éloigné d'un cours d'eau. Dans le bassin versant du RUISSEAU DE LA MOTTE État écologique de la masse d'eau du ruisseau moyen Site concerné par le SAGE CHARENTE Site non situé en zone humide et à proximité d'une zone potentiellement humide. Site situé en ZRE au regard des prélèvements en eau, zone vulnérable aux nitrates, zones sensibles à l'eutrophisation.	Faible
	Qualité de l'air	Pas de station de surveillance proche Pour la station d'Angoulême centre (zone urbaine) résultats inférieurs aux objectifs de qualité en NO ₂ , PM ₁₀ et O ₃	Faible
	Risques naturels	Site non soumis à TRI, PPRN, remontée de nappes, inondations de cave Site en aléas de retrait/gonflement des argiles en aléa fort Site localisé dans le périmètre PAPI de la Charente. Site localisé en dehors d'une zone de l'AZI Risque sismique faible Absence de cavité souterraine et de mouvements de terrain proches Densité de foudroiement moyenne. Absence de risque de feu de forêt	Faible
	Odeurs	Site localisé en zone rurale avec des sources de nuisances olfactives associées à cette zone.	Faible
Bruits et vibrations	Nuisances sonores	En dehors d'une zone d'un PEB Circulation limitée aux véhicules et aux engins agricoles, trafic PL < 5 %	Faible
	Vibrations	Vibrations limitées aux véhicules agricoles et PL	Très faible
Émissions lumineuses		Faibles émissions lumineuses	Très faible
Zones agricoles, AOC, Espaces forestiers et maritimes	Zones agricoles	Surface occupée par l'espace agricole prédominant sur la commune.	Nul
	AOP, AOPC, IGP	55 Appellations sur la commune.	Moyenne
	Espace forestier	La couverture forestière représente moins de 3 % de la surface de la commune. Site non concerné par le risque feu de forêt	Faible

Thème		Identification des enjeux	Sensibilité du milieu
	Zones de pêche	Site éloigné du ruisseau de la motte classé en 2 ^e catégorie	Faible
Milieu naturel	ZNIEFF, ZICO	Pas de zone protégée dans un rayon de 2 km par rapport au site.	Faible
	Natura 2000	Pas d'enjeux écologiques au droit du site.	
	Zones humides	Pas de zone humide sur le site	
	Continuités écologiques	Absence de réserve de biosphère, arrêté de protection biotope, réserves naturelles, parcs naturels ou encore de site classé avec un intérêt écologique dans un rayon de 2 km du site. Le site de production en zone urbanisée et site de traitement limite de zone de corridors diffus.	Faible

Tableau 24 : Synthèse de la sensibilité des milieux

9.2 SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES PRÉVUES

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont les suivantes :

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Phase chantier	Augmentation ponctuelle du trafic de poids lourds Nuisances de type bruit, poussières... Production de déchets Risques de déversement accidentel, pollution	Respect de la réglementation pour les engins Gestion des déchets Présence d'un kit antipollution pour une intervention en cas d'épandage accidentel. Horaires de travaux de jour et hors week-end et jours fériés Mise en place d'une réserve d'eau temporaire.	Faible Les nuisances sonores seront limitées pour les tiers. Les incidences liées à la phase travaux seront négligeables.
Intégration dans le paysage	La modification du paysage viendra de la construction des deux nouveaux chais	Les deux nouveaux chais seront implantés en lieu et place d'une réserve d'eau actuelle de 2500 m ³ . Le traitement architectural respectant les codes couleur de la société sera particulièrement soigné visant à faire une transition entre les chais caractéristiques des années 50 et la modernité d'une société résolument tournée vers l'avenir.	Faible L'impact visuel du projet permettra de faire la transition entre les constructions traditionnelles des distilleries et chais d'alcools de bouche et les constructions proches à l'architecture plus actuelle et créative. Les constructions et aménagements envisagés seront en concordance avec la destination des bâtiments et respecteront les exigences réglementaires associées.
Eaux — sols et sous-sols	Le projet n'aura pas d'impact sur la consommation d'eau du site : l'activité de stockage d'alcool n'est pas associée à des consommations d'eau significatives.	Réutilisation des eaux de process traitées pour l'irrigation de cultures Suivi régulier de la consommation d'eau	Nul
	Pas de modification sur la production des eaux sanitaires	Les eaux sanitaires sont gérées par des dispositifs d'assainissement autonome.	Nul Le traitement des eaux sanitaire est une continuité au regard de la situation actuelle
	Pas de modification sur la production d'effluents aqueux (vinasses, eaux de lavages/rinçages des cuves et alambics).	Pas de modification de la distillerie. Les effluents de process sont traités dans la station de traitement interne (STEP) à l'établissement. L'eau épurée contribue à l'irrigation de cultures et fait l'objet de contrôles réguliers.	Nul Respect des valeurs imposées par l'arrêté préfectoral
	Pas de modification significative sur la quantité et le traitement des eaux pluviales	Les chais étant construits sur une zone du site déjà imperméabilisée, les eaux pluviales de toiture seront dirigées vers le bassin d'agrément/réserve d'eau d'incendie dont le trop-plein rejoint le réseau de collecte des eaux pluviales du site qui les achemine vers une cuve tampon de 27 m ³ avant de rejoindre le fossé communal où elles sont infiltrées. L'entreprise suit annuellement la qualité des eaux pluviales qu'elle rejette.	Faible Le traitement des eaux pluviales est une continuité au regard de la situation actuelle.
	Pas de modification significative sur le risque d'écoulement accidentel.	La cuverie de vins, les distilleries, les chais actuels et futurs ainsi que les aires de dépotage sont et seront traités en rétention interne. L'entreprise profite de ce projet pour mettre en place une solution de gestion des débordements des rétentions.	Positif Amélioration de la gestion des écoulements accidentels
Air	Pas de modification significative sur les émissions atmosphériques Augmentation de la part des anges	Le trafic routier sera très légèrement diminué du fait du recentrage des stockages d'alcool de bouche sur le site de production	Quasi nul Aucune incidence significative n'est attendue.
Déchets	Pas d'augmentation de la production de déchets.	Les déchets sont principalement les effluents aqueux traités dans la station d'épuration et les boues de curage de la station de traitement des effluents.	Faible Pas d'impact sur le site

Thématiques	Impacts potentiels	Mesures	Impact résultant
Nuisances sonores	Pas d'impact significatif	L'entreprise respectera les valeurs d'émissions réglementaires. Aucune mesure complémentaire n'est envisagée en l'absence d'incidence notable.	Faible Respect des niveaux sonores réglementaires
Énergie Climat	Consommations énergétiques et émission de gaz à effets de serre.	Elles comprennent <ul style="list-style-type: none"> • la mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée ; • la mise à l'arrêt des moteurs de camions lors des transferts d'alcools, si le pompage ne nécessite pas d'énergie du camion ; • le suivi des consommations ; • le réglage annuel des installations de combustion ; • la prévention et la réparation des installations techniques ; • l'isolation des bâtiments si possible ; • la sensibilisation des opérateurs aux économies d'énergie, • la valorisation du CO₂ de fermentation. L'impact de l'entreprise sur le climat sera limité par l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le projet n'induit pas d'augmentations des émissions de gaz à effets de serre.	Nul
Émissions lumineuses	Pas d'impact significatif	L'entreprise n'envisage pas de mesure complémentaire. Le projet n'induit pas d'augmentation des émissions lumineuses sur le site	Nul
Transports	Pas d'augmentation du trafic	Consigne de circulation, limitation du trafic routier sur site. Trafic limité aux périodes de fonctionnement et majoritairement de jour. La création de nouveaux stockages d'alcools sur le site limitera les transports par rapport à la situation actuelle.	Positif.
Espaces agricoles, forestiers et de pêche	Pas de consommations d'espace	Les 2 chais seront construits sur une surface anciennement occupée par la réserve incendie. La consommation d'espaces agricoles ou forestiers est donc nulle. L'urbanisme est compatible avec les activités existantes et projetées de l'entreprise.	Faible par rapport à la création d'un nouveau site.
Milieu naturel	Site hors zones protégées	Aucune mesure de suppression de réduction ou de compensation n'est envisagée en l'absence d'impact.	Faible
Risque sanitaire	Émissions de gaz d'échappement négligeables Défaut de fonctionnement de la TAR	Utilisation de matériel conforme à la réglementation. Maintenance des équipements. Suivi régulier de la composition des rejets.	Nul

Tableau 25 : Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Comme vu précédemment au 2.4.5.3 de l'étude d'incidences, le projet le plus proche de notre site est situé à plus de 430 m. Les projets proches concernent soit des extensions de stockages d'alcools de bouche, soit une modification/régularisation d'une unité de vinification. Ces projets sont suffisamment éloignés ou de dimension assez faible pour ne pas avoir d'effets cumulés avec le présent projet.

9.3 MESURES DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- pour les émissions atmosphériques, le contrôle annuel de combustion de ses chaudières ;
- la qualité de ses eaux pluviales ;
- la qualité et la quantité de ses effluents traités ;
- la qualité des boues de curage des bassins de ses installations de traitement ;
- l'absence de fuite sur les installations froid par un contrôle annuel par un organisme agréé ;
- le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches ;
- le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre ;
- le suivi des rejets associés au fonctionnement et à la maintenance de sa TAR.

L'entreprise porte une attention particulière à la réduction de ses impacts environnementaux et a mis en place une démarche d'amélioration continue ayant aboutie à la certification ISO 14 001.

10. ÉTUDE DE DANGERS

10.1 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude de dangers porte sur les treize chais de stockage d'alcools, la distillerie, les quatre aires de dépotage, le stockage de vinasses et les stockages de vin.

Les autres installations du site sont des canalisations de transferts fixes, des locaux administratifs et une cuve de gaz. Les canalisations empêcheront la communication des liquides entre bâtiments en cas de sinistre. Le point de traversée des chais en aérien par les canalisations sera réalisé au-dessus du seuil de rétention. Ces canalisations sont utilisées ponctuellement et font l'objet de contrôles réguliers de leur état. Elles ne feront donc pas partie du périmètre de l'étude. Les locaux administratifs présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude.

Les risques liés au fonctionnement de la TAR sont détaillés dans le document fourni en annexe de la demande complément

10.2 POTENTIELS DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Désignation	Potentiel de danger		ERC	Phénomène dangereux
	Volume de produits (m³)	Contenants		
Distillerie 1 (nord)	20 m³ d'alcools	8 alambics	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Distillerie 2 (Sud)	10 m³ d'alcools	4 alambics	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai D2-A (chai de distillation)	157 m³ d'alcools	Cuves Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai D2-B (chaide distillation)	97 m³ d'alcools	Cuves Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai D9 (réserve climatique)	177 m³ d'alcools	Cuves Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai 05	80 m³ d'alcools	Fûts et tonneaux	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai 06	65 m³ d'alcools	Futs bois	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai 03 /04 (réserve)	34 m³ d'alcools	Fûts bois Cuve Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai A1	151 m³ d'alcools	Fûts et tonneaux bois	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai A2	136 m³ d'alcools	Fûts et tonneaux bois	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai A3	140 m³ d'alcools	Fûts, tonneaux et cuve Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai A4	140 m³ d'alcools	Fûts et tonneaux bois	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Pollution
Chai A6	122 m³ d'alcools	Fûts, tonneaux et cuve Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Aire de dépotage n° 1 Alcools	30 m³ d'alcools	Camion-citerne de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Aire de dépotage n° 2 Alcools	30 m³ d'alcools	Camion-citerne de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution

Désignation	Potentiel de danger		ERC	Phénomène dangereux
	Volume de produits (m³)	Contenants		
Aire de dépotage n° 3 Vins + alcools	30 m³ d'alcools	Camion-citerne de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai Ouest	500 m³ d'alcools	Fûts, tonneaux et cuve Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Chai Est	500 m³ d'alcools	Fûts, tonneaux et cuve Inox	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Nouvelle aire de dépotage (Alcools)	30 m³ d'alcools	Camion-citerne de 300 hl	Fuite ; nappe, ignition	Incendie + Explosion + Pollution
Bassins à vinasses	5 860 m³ de vinasses	Vinasses	Fuite	Pollution

Tableau 26 : Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

10.3 SÉLECTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Type	n° Phd	Phénomène dangereux
Incendie	A1	Incendie de la distillerie n° 1
Incendie	A2	Incendie de la distillerie n° 2
Incendie	B1	Incendie généralisé des chais de stockage D2-A et D2-B
Incendie	B2	Incendie généralisé des chais de stockage 03, 04, 05 et 06
Incendie	B3	Incendie généralisé des chais de stockage A1, A2, A3 et A4
Incendie	B4	Incendie du chai de stockage D9
Incendie	B5	Incendie du chai de stockage A6
Incendie	B6	Incendie du chai de stockage Projet 1
Incendie	B7	Incendie du chai de stockage Projet 2
Explosion	C1	Explosion de bac atmosphérique — chais de stockage des alcools
Explosion	C2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne
Pressurisation	D	Pressurisation de bac pris dans un incendie — chais de stockage d'alcools
Explosion	E	UVCE gaz naturel
Explosion	F	Explosion ATEX dans un stockage d'alcool hors zone 0
Incendie	G	Incendie de bureaux, locaux techniques...

Tableau 27 : Phénomènes dangereux retenus

Les phénomènes dangereux F et G non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site, sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- d'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique...
- d'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0 ;

L'UVCE (phénomène E) est écarté du fait de la conformité du réseau d'alimentation aux normes en vigueur.

A noter que la présence de surfaces d'évents convenablement dimensionnées sur les cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible les phénomènes de pressurisation de bac pris dans un incendie.

10.4 RECOMMANDATIONS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

10.4.1 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre sur le site ont été décrites aux chapitres 4.2.2 à 4.4.3 de l'étude de dangers. Elles regroupent :

- des mesures de prévention opérant en amont de l'événement redouté,
- des mesures de protection intervenant en aval de l'événement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

10.4.2 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- une accessibilité des stockages et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;
- des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Le dimensionnement des moyens en eau a été présenté au chapitre 4.4.1.1 de l'étude de dangers. Les besoins en eau ont été estimés à 1203 m³, sur la base de l'incendie généralisé des chais 03 à 06 et A1 à A4 ;
Ce besoin est couvert par les réserves de 1250 m³ et 350 m³ du site ;
- par l'utilisation de cuves de vin comme réserve incendie temporaire durant les travaux ;
- tous les chais et les distilleries sont en rétention interne à au moins 50 % des QSP ;
- les aires de dépotage sont en rétention pour un volume également à celui des plus gros camions-citernes susceptibles de circuler sur le site ;
- en cas de débordement du bassin de rétention, les écoulements seront dirigés vers des zones sans dangers pour les tiers ;
- une implantation des 2 nouveaux chais à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools à autorisation ;
- les caractéristiques de ces 2 chais ont été présentées dans la « partie — Description des installations existantes et projetées » aux chapitres 3.5 et 4.5 et dans cette étude de dangers au chapitre 4.2.2.1 de l'étude de dangers ;
- la mise en place d'un extincteur sur roues de 50 kg dans tous les chais ;
- des extincteurs de puissance 144B en nombre suffisant par local à risque d'incendie ;
- la protection foudre de toutes les structures à risques ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- la conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056...) ;
- une détection incendie dans tous les chais de stockage d'alcools.

10.4.3 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX ;
- conformité de la protection foudre ;
- l'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools ;
- l'inertage des cuves d'alcools avant tous travaux par point chaud.

La délimitation des zones ATEX sera réalisée conformément aux directives 94/9/CE et 1999/92/CE ainsi qu'à l'arrêté du 8 juillet 2003. Le zonage ATEX sera réalisé conformément aux zones suivantes :

- Zone de type 0 : mélange explosif présent en permanence ;
- Zone de type 1 : mélange explosif pouvant apparaître en fonctionnement normal ;
- zone de type 2 : mélange explosif pouvant apparaître dans des conditions anormales de fonctionnement et de courte durée.

Ces zones ATEX feront l'objet d'un affichage et de consignes spécifiques.

Il a été défini les zones suivantes :

- zone 2 dans les chais de vieillissement, imparfaits et distillation au niveau des pompes, télécommandes mobiles ;
 - Zone 0 à l'intérieur des cuves ;
 - Zone 2 à moins de 1 m de l'évent ;
 - Non zoné au-delà de 1 m des événements ;
- cuverie vin : pas de zonage ATEX.

10.4.4 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie, les cuves inox seront toutes dotées d'évents ou de trappes de trou d'hommes convenablement dimensionnés pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

10.4.5 MESURES DE MAÎTRISE TECHNIQUES DES RISQUES DE POLLUTION

L'entreprise dispose ou disposera des mesures suivantes :

- les aires de dépotage sont en rétention à hauteur de 30 m³ par leur forme permettant de contenir les éventuels débordements ;
- la nouvelle aire de dépotage sera raccordée à une cuve enterrée de 30 m³ ;
- les bâtiments existants et projetés sont en rétention interne par des seuils et des encaissements ;
- l'entreprise profite de ce projet pour mettre en place des solutions de gestion des débordements des rétentions pour ces installations existantes. La rétention des nouveaux chais sera suffisante pour éviter les débordements ;
- l'entreprise suit régulièrement la composition de ses rejets d'eaux pluviales, mais également de ses rejets d'effluents traités ;
- du matériel d'intervention d'urgence comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel de faible ampleur seront mis en place.

10.4.6 MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- l'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools ;
- l'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques ;
- la mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail ;
- l'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée à l'eau auparavant ;
- des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel ;
- l'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation »... ;
- la vérification périodique par des organismes agréés :
 - des installations électriques, y compris par thermographie ;
 - des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, fermetures des portes coupe-feu... ;
 - la vérification des installations de protection contre la foudre ;
 - la vérification des installations gaz par des organismes agréés ;
- le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente ;
- la vérification périodique de la disponibilité de la rétention déportée ;
- la formation du personnel à la première intervention ;
- ...

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

10.4.7 MOYENS DE LUTTE EXTERNE

Les centres de secours de SEGONZAC et de COGNAC sont les plus proches pour intervenir. L'entreprise ne dispose pas de moyens en mousses. L'ensemble des moyens externes est décrit au chapitre 4.4.3 de l'étude de dangers.

10.5 SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Les distances d'effets dominos sont données aux chapitres 8.3.3.2 à 8.4.4 de l'Étude de dangers. L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- des effets dominos sont attendus dans le cas de l'incendie généralisé des chais A1, A2, A3 et A4 vers les chais 03/04, 05 et 06 ;
- l'incendie majorant correspond au phénomène d'incendie généralisé des chais 03 à 06 et A1 à A4. Les moyens en eau du site intègrent les besoins d'extinction et de protection ;
- dans les cas d'incendie avec effondrement des murs, des effets thermiques ou de surpression sortent du site.

10.6 SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

A notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci.

En cas d'accident sur le site, l'arrêt de la circulation sur la route traversant le site sera à prévoir.

10.7 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Pour chaque scénario d'accident majeur potentiel, une estimation de la gravité des conséquences est conduite selon l'échelle de cotation donnée par l'arrêté du 29 septembre 2005 précité et en application de la fiche n° 1 de la circulaire du 10 mai 2010 dénommée « Éléments pour la détermination de la gravité des accidents ». Il s'agit ici de décrire dans chaque enveloppe d'effets (SEI, SEL et SELS) le nombre de personnes susceptibles d'être impactées.

Niveau de gravité des conséquences	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs (SELS)	Zone délimitée par le seuil des effets létaux (SEL)	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine (SEI)
Désastreux	Plus de 10 personnes exposées (1)	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1 000 personnes exposées
Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1 000 personnes exposées
Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « une personne »

(1) Personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et la propagation de ses effets le permettent.

Tableau 28 : Échelle de cotation de la gravité pour l'étude détaillée des risques

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005 [R4] relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation :

« La probabilité peut être déterminée selon trois types de méthodes : de type qualitatif, semi-quantitatif ou quantitatif. Ces méthodes permettent d'inscrire des phénomènes dangereux et accidents potentiels sur l'échelle de probabilité à cinq classes définie en annexe 1 de l'arrêté ».

Type d'échelle	Classe de probabilité				
	E	D	C	B	A
Qualitative (les définitions entre guillemets ne sont valables que le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants)	« Événement possible, mais extrêmement peu probable » : <i>N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'installations et d'années</i>	« Événement très improbable » : <i>S'est déjà produit dans ce secteur d'activité, mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</i>	« Événement improbable » : <i>Un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</i>	« Événement probable » : <i>C'est produit et/ou peut se produire durant la durée de vie de l'installation</i>	« Événement courant » : <i>C'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie des installations malgré d'éventuelles mesures correctives</i>
Semi-quantitative	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative et permet de tenir compte des mesures de maîtrises des risques en place, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 29/09/2005				
Quantitative (par unité et par an)		10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	10 ⁻³	10 ⁻²

Tableau 29 : Classes de probabilité selon l'arrêté du 29 septembre 2005

La caractérisation de la probabilité est ici abordée de manière semi-quantitative sur la combinaison d'arbres de défaillances et d'arbres d'événements (nœuds papillon).

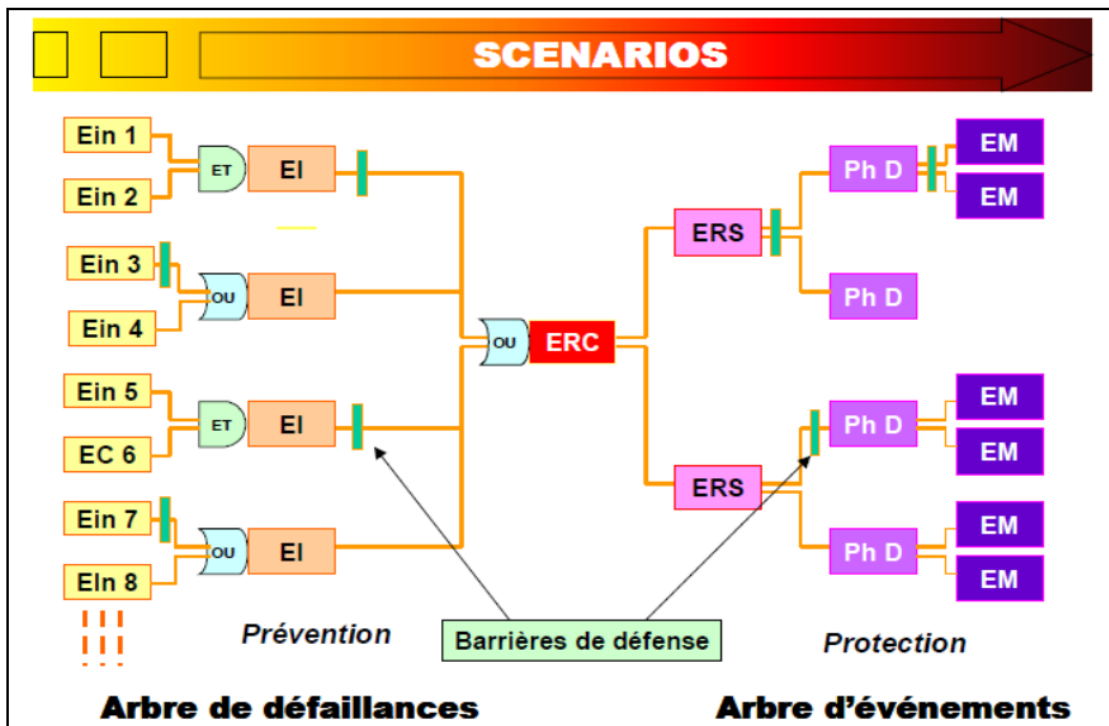


Figure 4 : Approche nœud papillon

La cotation de la fréquence des événements initiateurs est réalisée les classes suivantes :

Fréquence	Classe de fréquence	Correspondance
$10^{-1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-2} \text{ an}^{-1}$	-2	10 à 100 fois par an
$1 \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-1} \text{ an}^{-1}$	-1	1 à 10 fois par an
$10^{-1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 1 \text{ an}^{-1}$	0	1 fois tous les 1 à 10 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-1} \text{ an}^{-1}$	1	1 fois tous les 1 à 100 ans
$10^{-2} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-2} \text{ an}^{-1}$	2	1 fois tous les 100 à 1000 ans
$10^{-x+1} \text{ an}^{-1} \leq \text{Fréquence} < 10^{-x} \text{ an}^{-1}$	x	..

Tableau 30 : Échelle de classe de fréquence utilisée par l'INERIS pour les EI

L'indice de probabilité global de l'événement majeur est déterminé grâce aux arbres de causes et d'événements par prise en compte des portes « ou » et « et ».

Dans le cas d'un traitement semi-quantitatif, des classes de fréquence annuelles sont utilisées plutôt que des valeurs. La correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence est donnée par le tableau suivant :

Échelle quantitative	10 ⁻⁵		10 ⁻⁴		10 ⁻³		10 ⁻²	
Classes de fréquence	F5	F4	F3	F2	F1			
Classes de probabilité	E	D	C	B	A			

Tableau 31 : Correspondance entre les classes de probabilité annuelle (POA) et les classes de fréquence

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie et d'explosion, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille MMR. Dans le cas des chais, les scénarios retenus sont ceux avec effondrement des murs.

Pour les distilleries, la quantité d'alcools présente n'étant pas suffisante pour engendrer l'effondrement des murs, ce sont les scénarios avec tenue au feu des murs qui ont été retenus.

Phénomène	Zone d'effets Face/Cuve	SELS (8 kW/m²)	SEL (5 kW/m²)	SEI (3 kW/m²)	Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
A1 – Incendie distillerie n° 1	Nord	/	/	3	Rapide	4	Important	MMR rang1
	Est	/	/	/				
	Sud	4	6	6				
	Ouest	3	3	4				
A2 – Incendie distillerie n° 2	Nord	/	/	/	Rapide	4	Sérieux	Non classé
	Est	3	/	5				
	Sud	/	/	/				
	Ouest	5	5	6				
B1 – Incendie chais D2-A et D2-B	Nord	9	12	17	Rapide	5	Important	MMR rang1
	Est	8	10	14				
	Sud	9	12	17				
	Ouest	8	10	14				
B2 – Incendie chais 03, 04, 05 et 06	Nord	7	9	16	Rapide	5	Important	MMR rang1
	Est	4	6	8				
	Sud	7	9	16				
	Ouest	4	6	8				
B3 – Incendie chais A1, A2, A3 et A4	Nord	16	23	32	Rapide	5	Important	MMR rang1
	Est	13	19	25				
	Sud	16	23	32				
	Ouest	13	19	25				
B4 – Incendie chai D9	Nord	7	10	13	Rapide	5	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	7	7	10				
	Sud	7	10	13				
	Ouest	7	7	10				
B5 – Incendie chai A6	Nord	5	8	12	Rapide	5	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	Est	4	6	8				
	Sud	5	8	12				
	Ouest	4	6	8				
B6 – Incendie chai projet 1	Nord	9	13	19	Rapide	5	Modéré	Non Classé
	Est	8	12	16				
	Sud	9	13	19				

Phénomène	Zone d'effets Face/Cuve	SELS (8 kW/m²)	SEL (5 kW/m²)	SEI (3 kW/m²)	Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR
B7 – Incendie chai projet 2	Ouest	8	12	16	Rapide	5	Modéré	Non Classé
	Nord	10	12	18				
	Est	10	14	18				
	Sud	10	12	18				
	Ouest	10	14	18				

Sans tenue des murs Avec tenue des murs

Tableau 32 : Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

Les phénomènes de pressurisation seront rendus physiquement impossibles en dotant les cuves d'une surface d'évent et de trappes de trou d'homme suffisantes. **Toutes les cuves de stockage d'alcools seront pourvues de surfaces d'évent suffisantes.**

PhD	n°	Type d'effets	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob. Finale	Gravité Finale	Classe MMR				
			20 mbar	50 mbar	140 mbar	200 mbar								
Explosion de bac atmosphérique	C1a — chai D2-A	Surpression	Pas d'effets à l'extérieur du chai en cas de tenue des murs				Rapide	4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1b — Chai D2-B							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1c — Chai 03/04							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1d — Chai D9							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1e — Chai A6							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1f — Chai A3							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1g — Chai projet 1							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1h — Chai projet 2							4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé				
	C1a — chai D2-A							40	20	10	10	5	Important	MMR rang 1
	C1b — Chai D2-B							50	25	10	10	5	Important	MMR rang 1
	C1c — Chai 03/04							40	20	10	10	5	Important	MMR rang 1
	C1d — Chai D9							50	25	10	10	5	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	C1e — Chai A6							40	20	10	10	5	Pas d'effets à l'extérieur	Non Classé
	C1f — Chai A3	30	15	10	5	5	Important	MMR rang 1						
	C1g — Chai projet 1	50	25	10	10	5	Modéré	Modéré						
	C1h — Chai projet 2	50	25	10	10	5	Modéré	Modéré						
	C2a — Explosion d'une citerne routière	50	25	10	10	Rapide	4	Modéré	Non classé					
	C2b — Explosion d'une citerne routière	50	25	10	10		4	Important	MMR rang 1					
	C2c — Explosion d'une citerne routière	50	25	10	10		4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé					
	C2d — Explosion d'une citerne routière	50	25	10	10		4	Non côté car pas d'effets à l'extérieur	Non Classé					

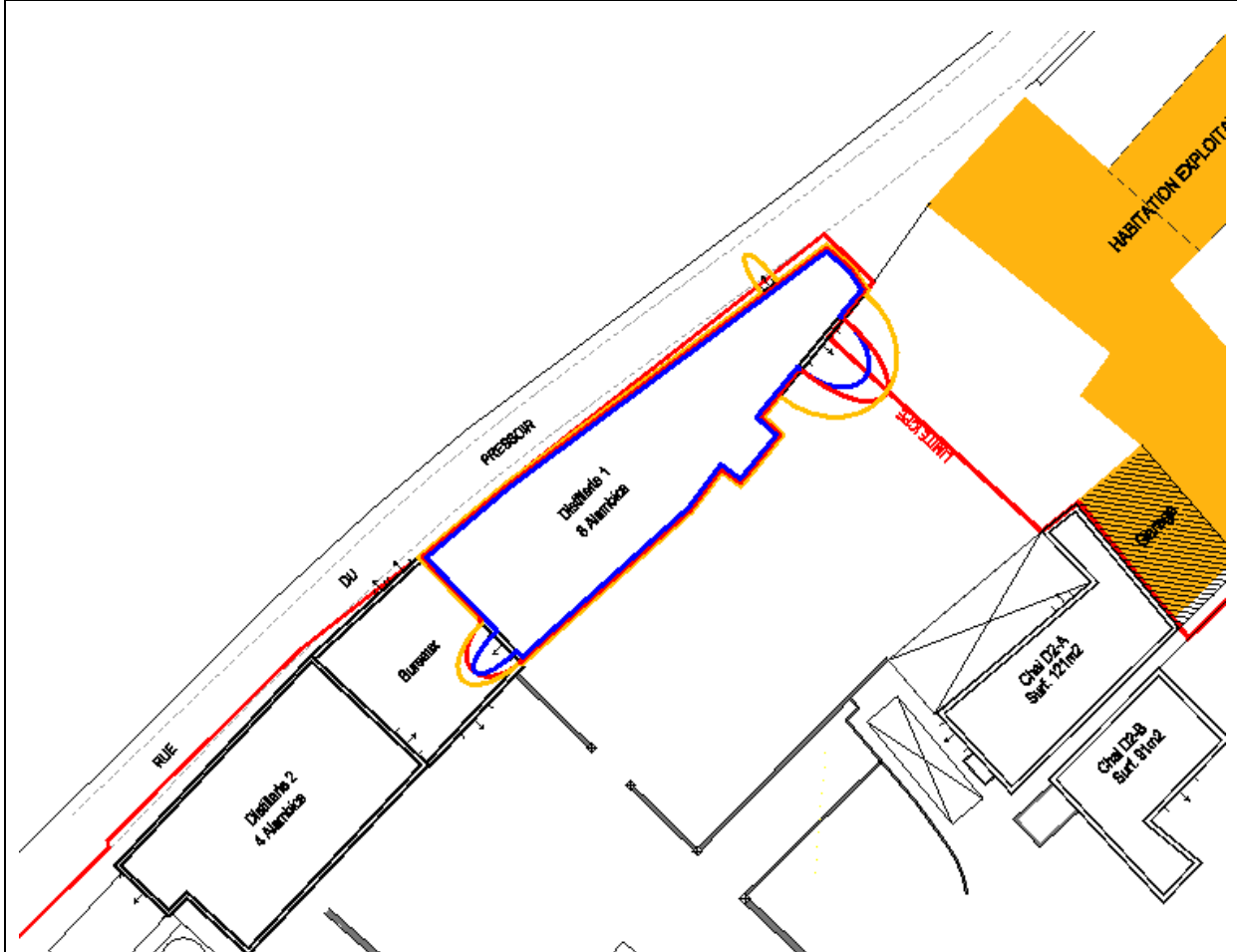
Sans tenue des murs Avec tenue des murs







Tableau 33 : Synthèse des distances d'effets de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

10.8 TRACES DES PÉRIMÈTRES D'EFFETS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX

10.8.1 PHÉNOMÈNES D'INCENDIE — EFFETS À HAUTEUR D'HOMME

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène A1 d'incendie de la distillerie n° 1

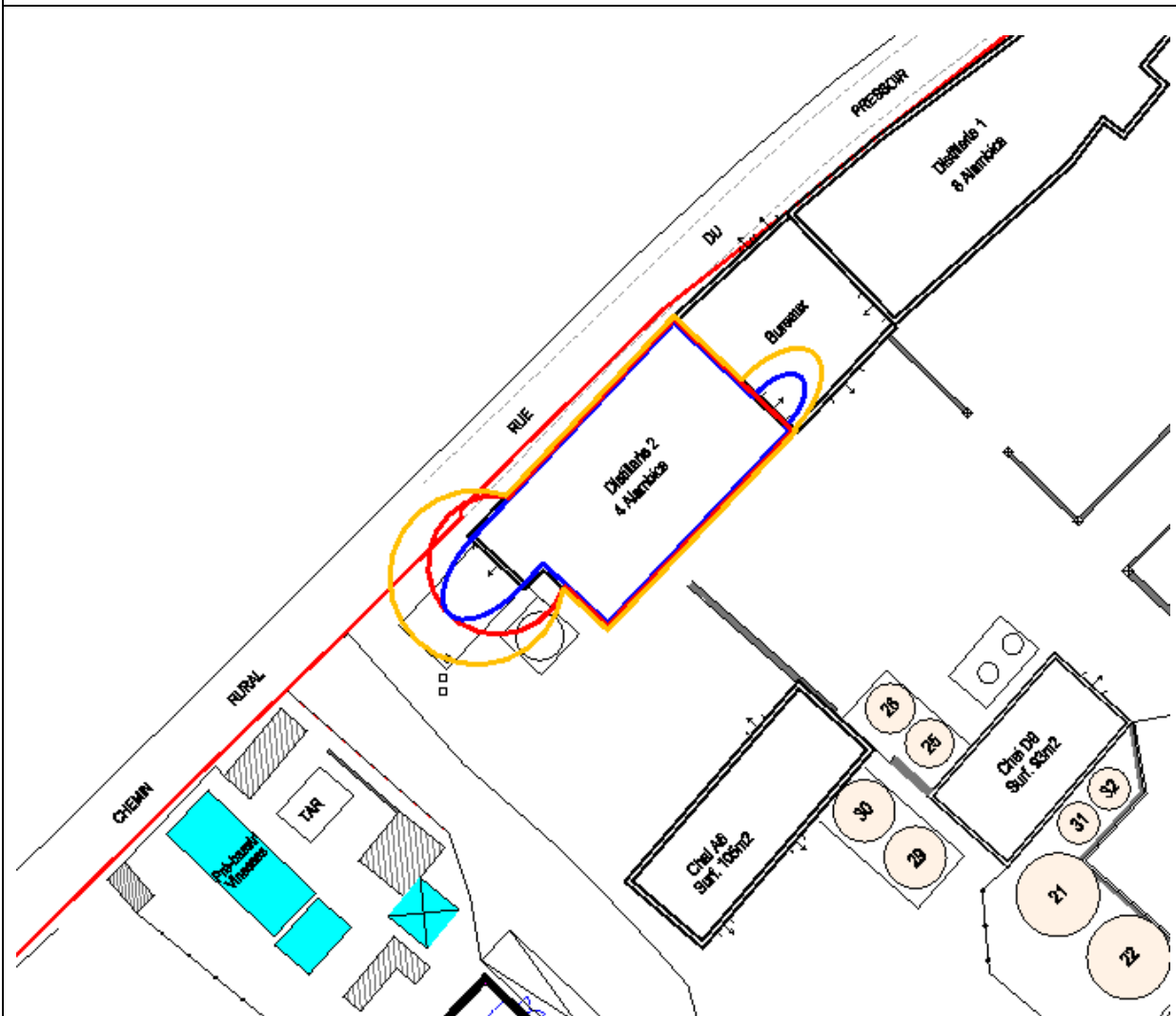








Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	

Les quantités d'alcools présentes dans la distillerie sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

Avec tenue des murs, des effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent au nord du site au niveau d'une cour et des effets à 3 kW/m² sortent au niveau de la voie communale. Ces effets sont présents au niveau des ouvertures.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène A2 d'incendie de la distillerie n° 2

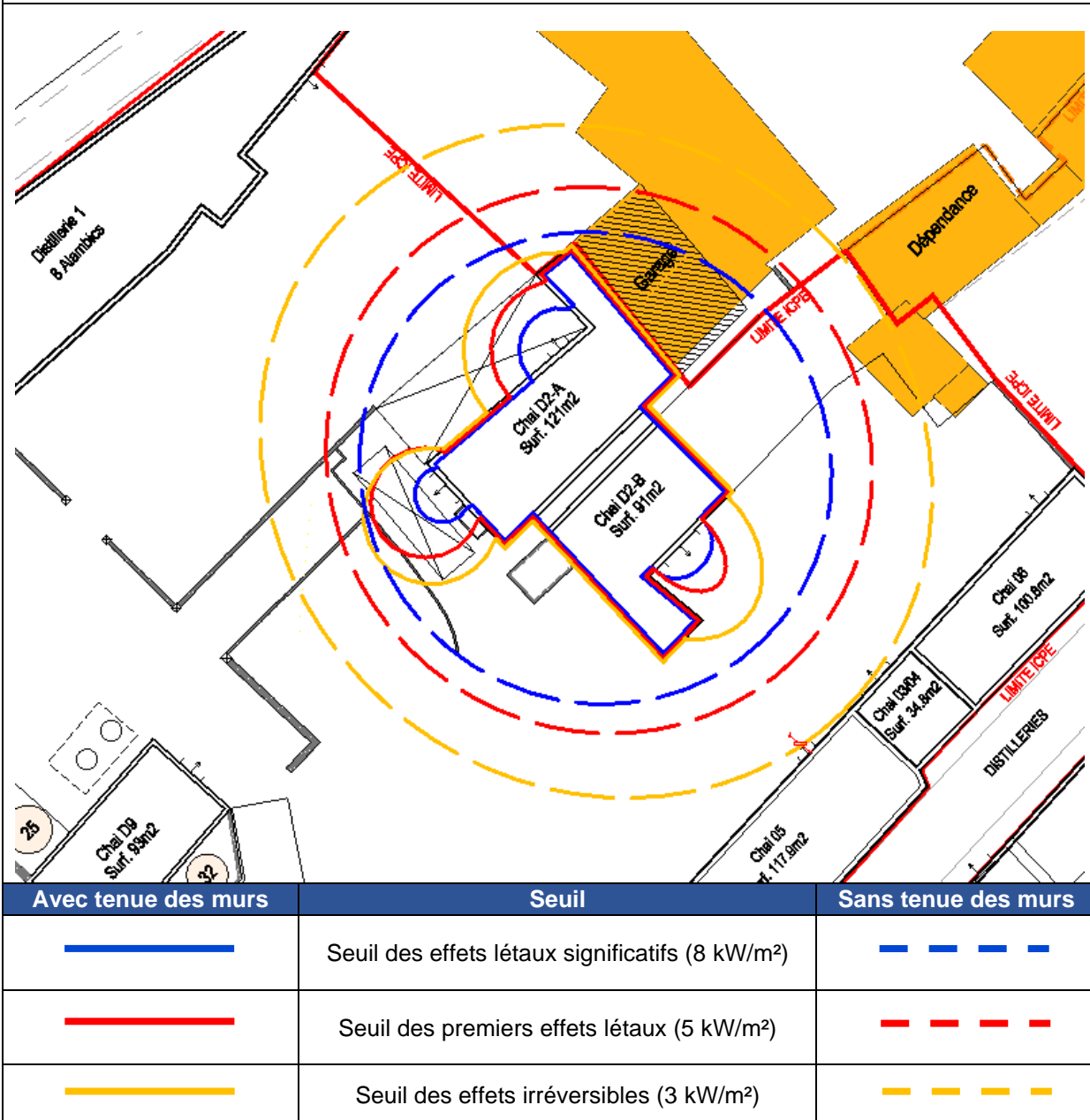


Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	

Les quantités d'alcools présentes dans la distillerie sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

Avec tenue des murs, des effets à 3 et 5 kW/m² sortent au nord du site au niveau de la voie communale. Ces effets sont présents au niveau des ouvertures.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B1 d'incendie généralisé des chais de stockage D2-A et D2-B

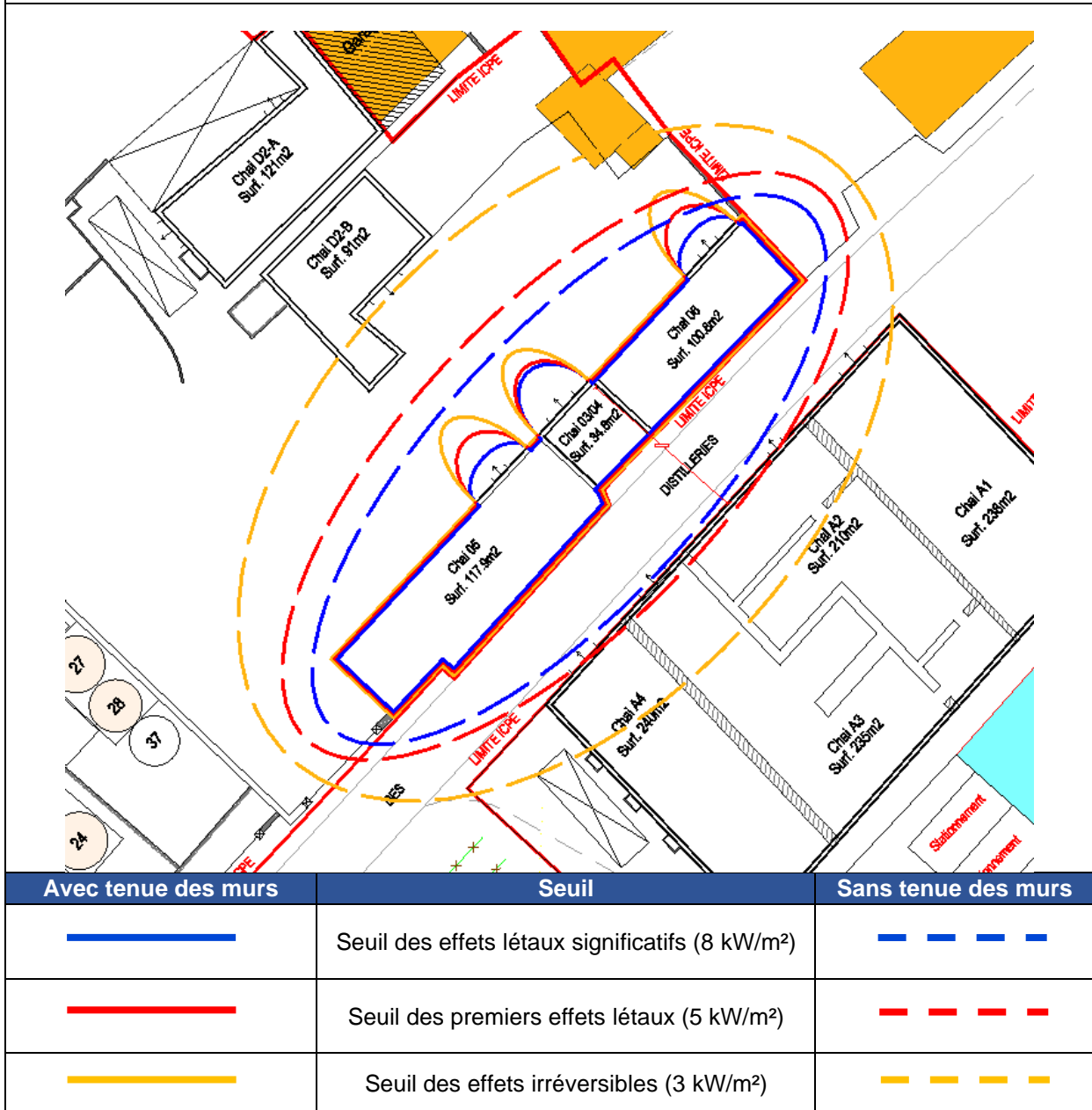


Avec tenue des murs, des effets à 3 kW/m² sortent légèrement à l'est du site. Des effets à 3 kW/m² sortent légèrement au sud au niveau d'une cour.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, les effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent à l'est et atteignent le garage limitrophe.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B2 d'incendie généralisé des chais 03, 04, 05 et 06



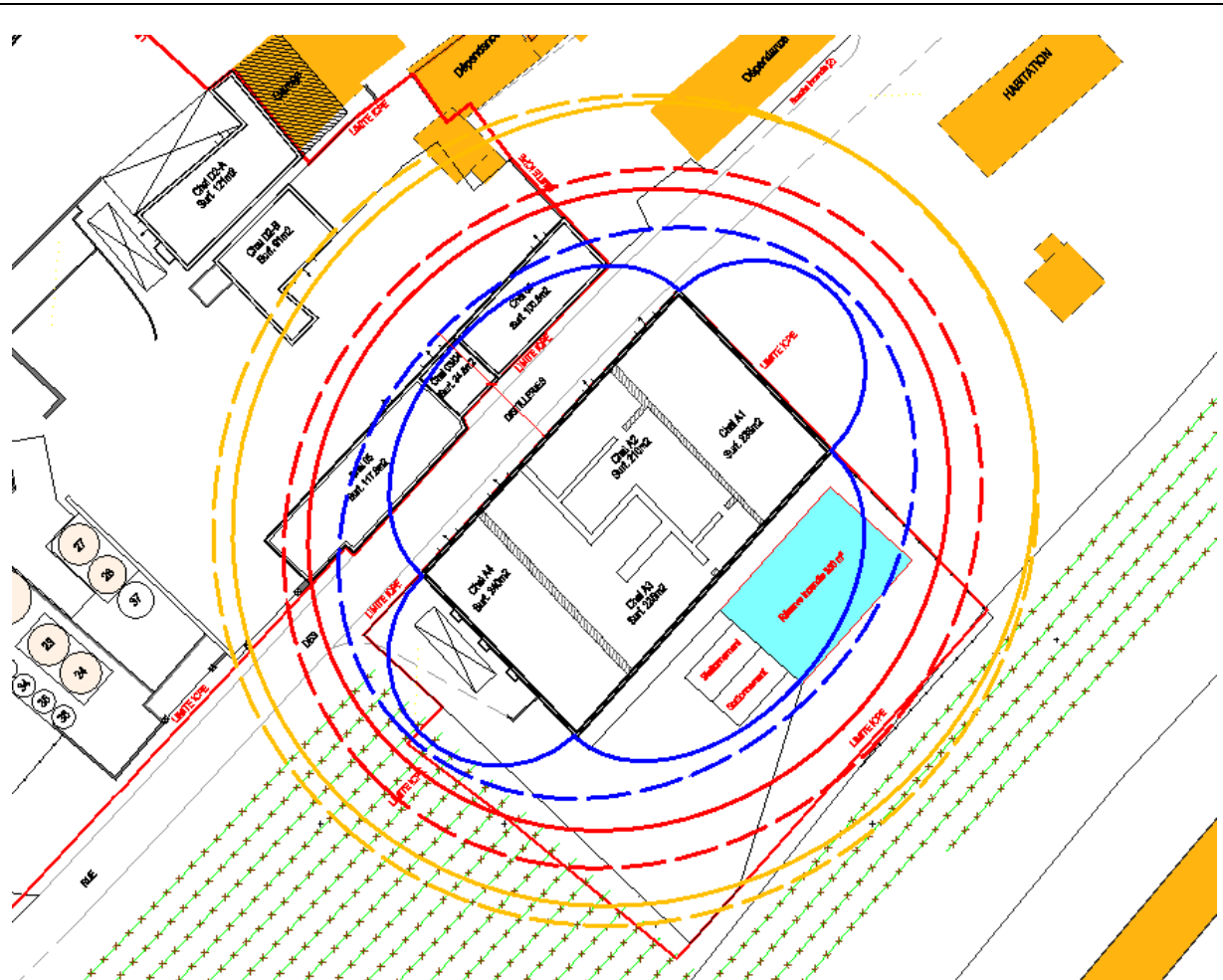
Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effet en dehors du site.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuve peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent au sud et à l'est du site. Les effets à 5 kW/m² atteignent les chais A1 à A4.

Les cuves de vin utilisées comme réserve temporaire durant les travaux sont en dehors des flux thermiques.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B3 d'incendie généralisé des chais de stockage A1, A2, A3 et A4



Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	

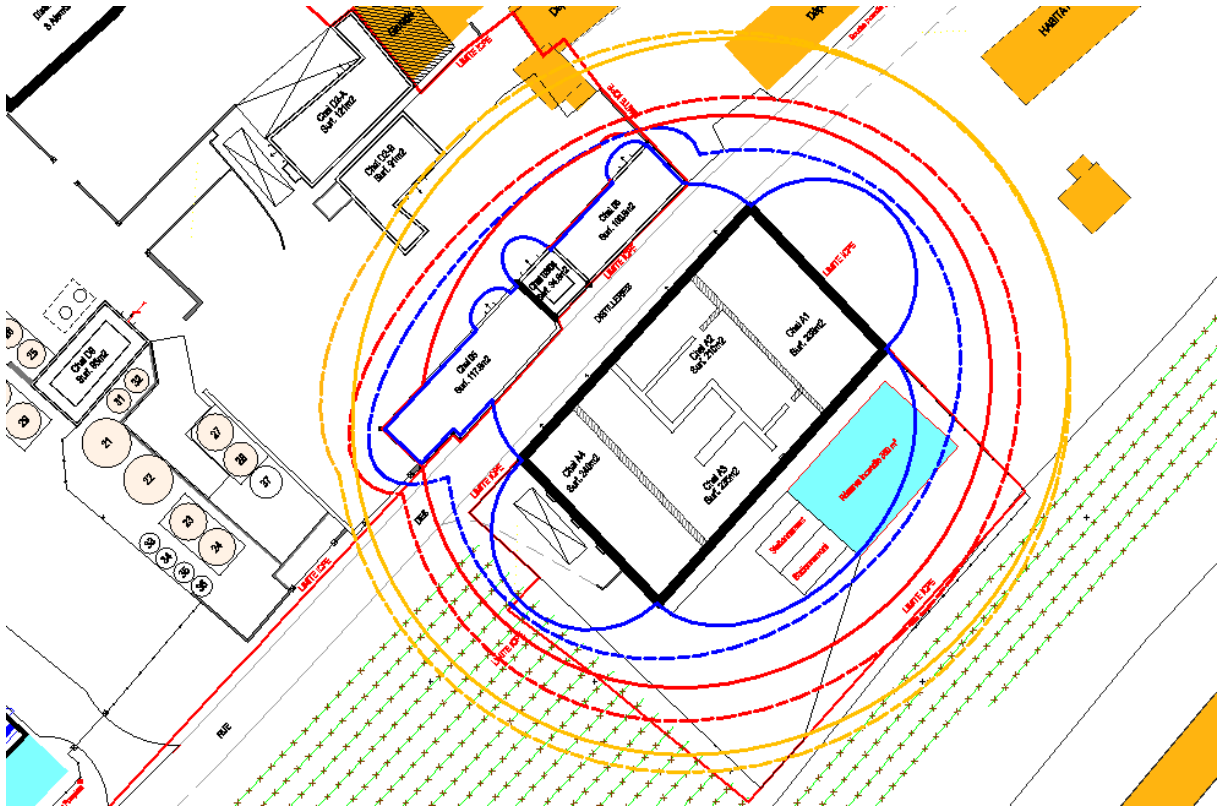
Avec tenue des murs, des effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent au nord, à l'ouest et à l'est du site, notamment au niveau de la voie communale.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

Sans tenue des murs des effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent intégralement des limites du site, atteignent les chais 03 à 06 et empêchent la circulation sur la D150.

Les cuves de vin utilisées comme réserve temporaire durant les travaux sont en dehors des flux thermiques.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B2 et B3 d'incendie généralisé des chais de stockage 03 à 06 et A1 à A4



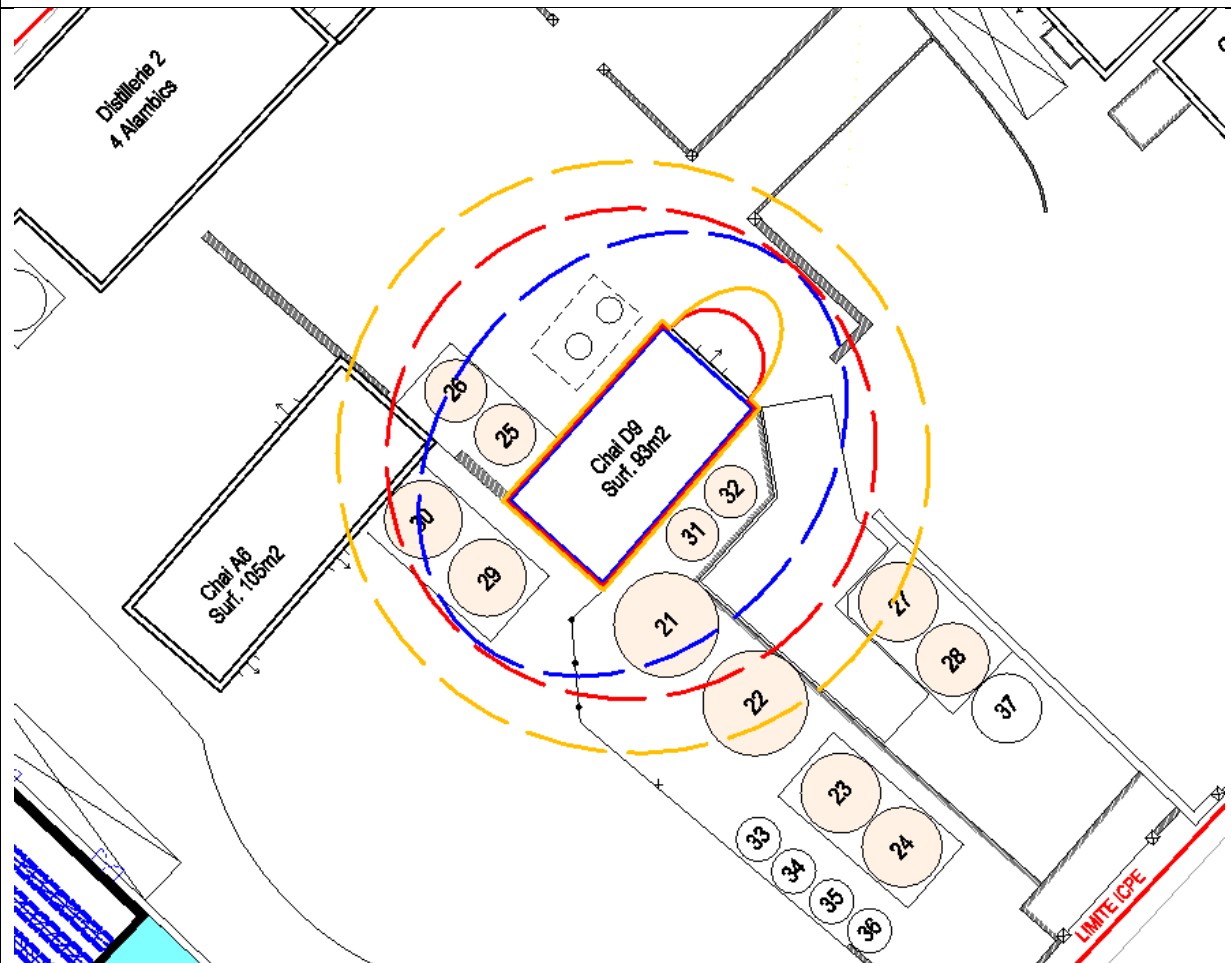
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
— (blue solid line)	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	- - - (blue dashed line)
— (red solid line)	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	- - - (red dashed line)
— (yellow solid line)	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	- - - (yellow dashed line)

Avec et sans tenue des murs, des effets à 3, 5 et 8 kW/m² sortent du site de tous les côtés et empêchent la circulation sur la D150.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

Les cuves de vin utilisées comme réserve temporaire durant les travaux sont en dehors des flux thermiques.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B4 d'incendie du chai D9



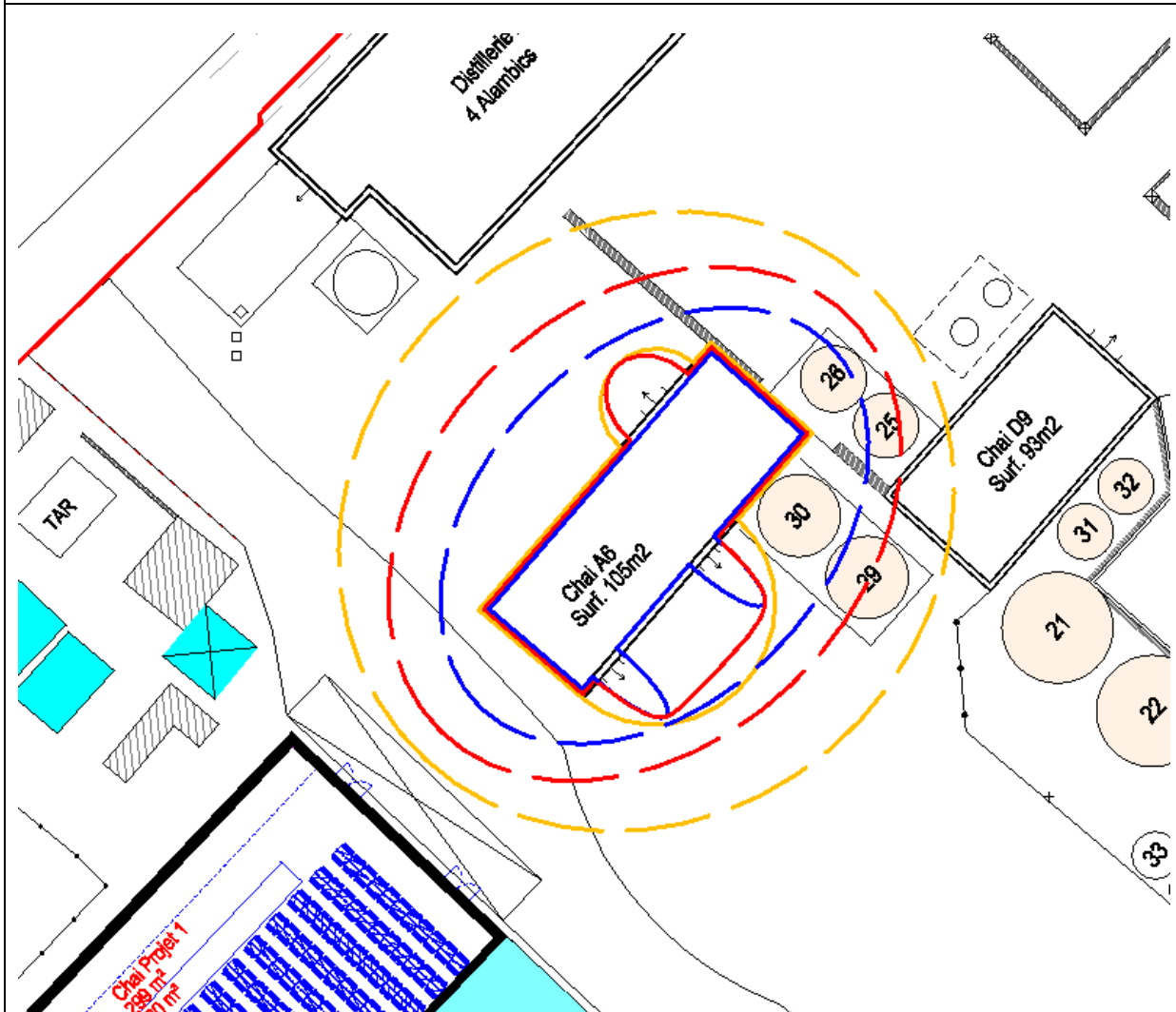
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
— (blue)	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	- - - (blue)
— (red)	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	- - - (red)
— (yellow)	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	- - - (yellow)

Les quantités d'alcools présentes dans ce chai sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Avec et sans tenue des murs, aucun effet n'est attendu en dehors des limites du site.

Avec effondrement des murs, les effets thermiques atteignent le chai A6.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B5 d'incendie du chai A6



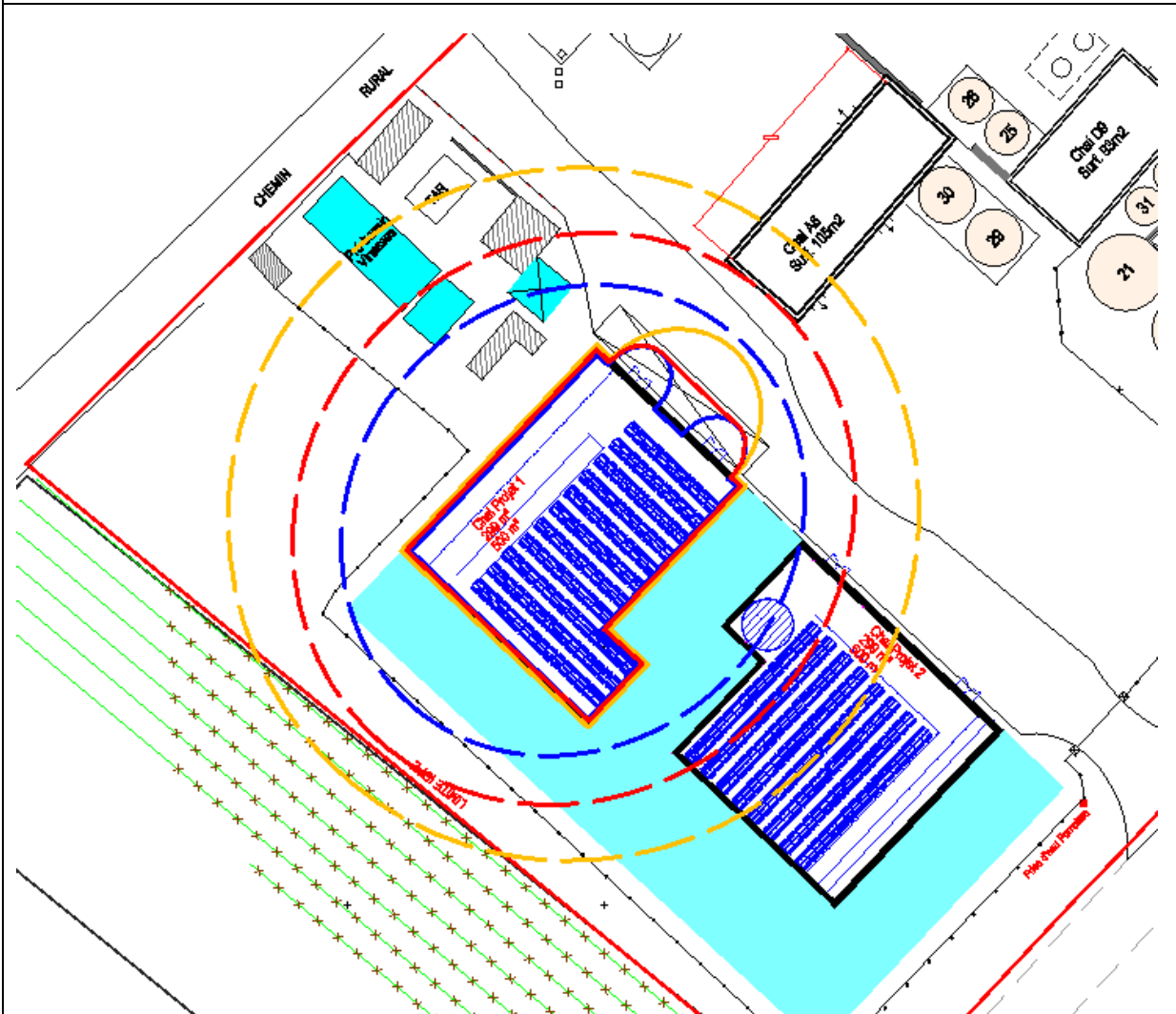
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	- - - -
—	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	- - - -
—	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	- - - -

Les quantités d'alcools présentes dans ce chai sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Avec et sans tenue des murs, aucun effet n'est attendu en dehors des limites du site.

Avec effondrement des murs, les effets thermiques de 5 kW/m² atteignent le chai D9.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B6 d'incendie du chai projet 1



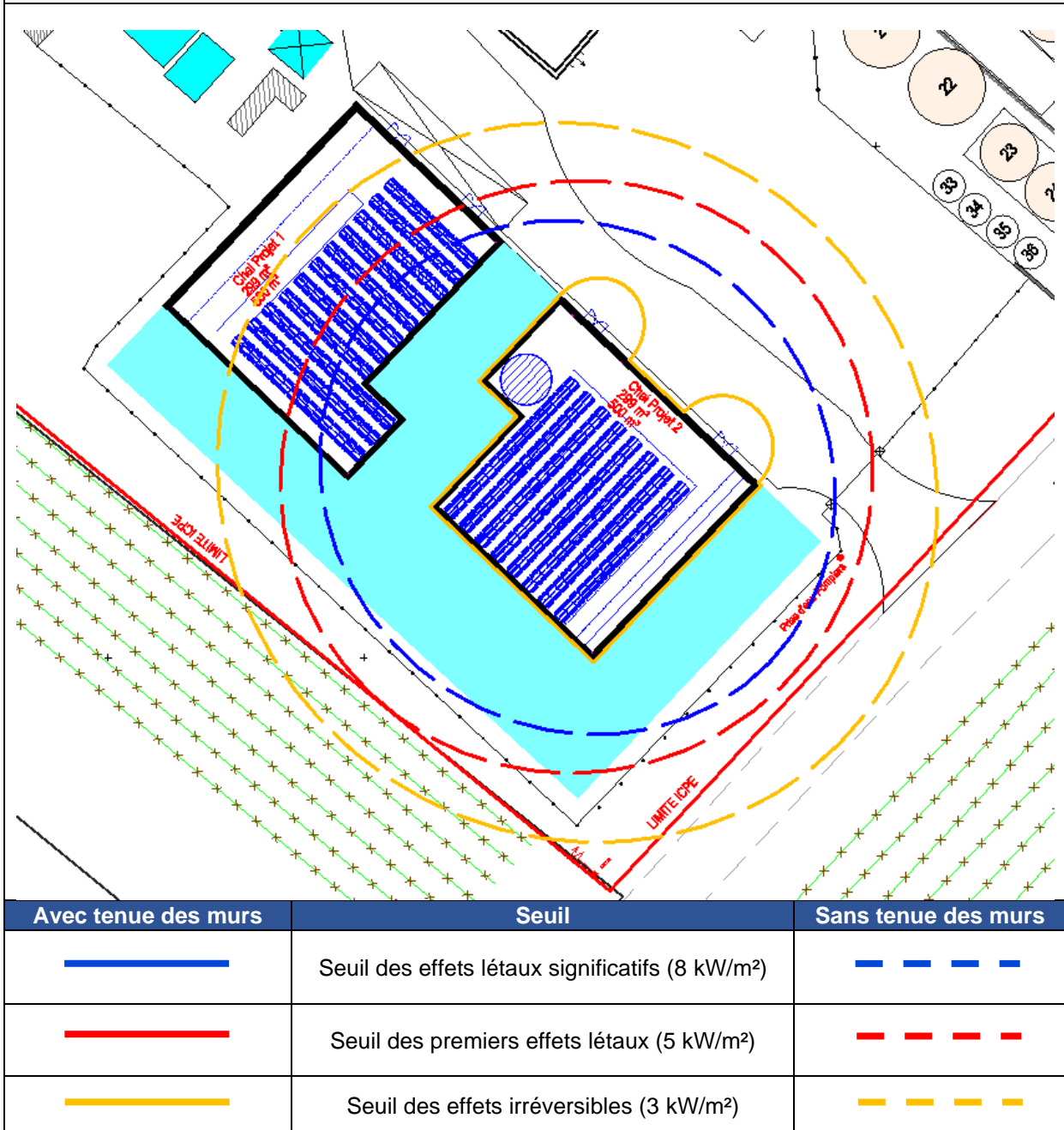
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (8 kW/m ²)	
	Seuil des premiers effets létaux (5 kW/m ²)	
	Seuil des effets irréversibles (3 kW/m ²)	

Avec tenue des murs, des flux thermiques sont présents face aux ouvertures. Il n'y a cependant pas d'effet attendu en dehors des limites du site.

Les quantités d'alcools présentes dans ce chai sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets à 3 kW/m² sont attendus en limite ouest du site. Les flux de 8 kW/m² atteignent le nouveau chai est.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES À HAUTEUR D'HOMME (1,8 m) Phénomène B7 d'incendie du chai projet 2

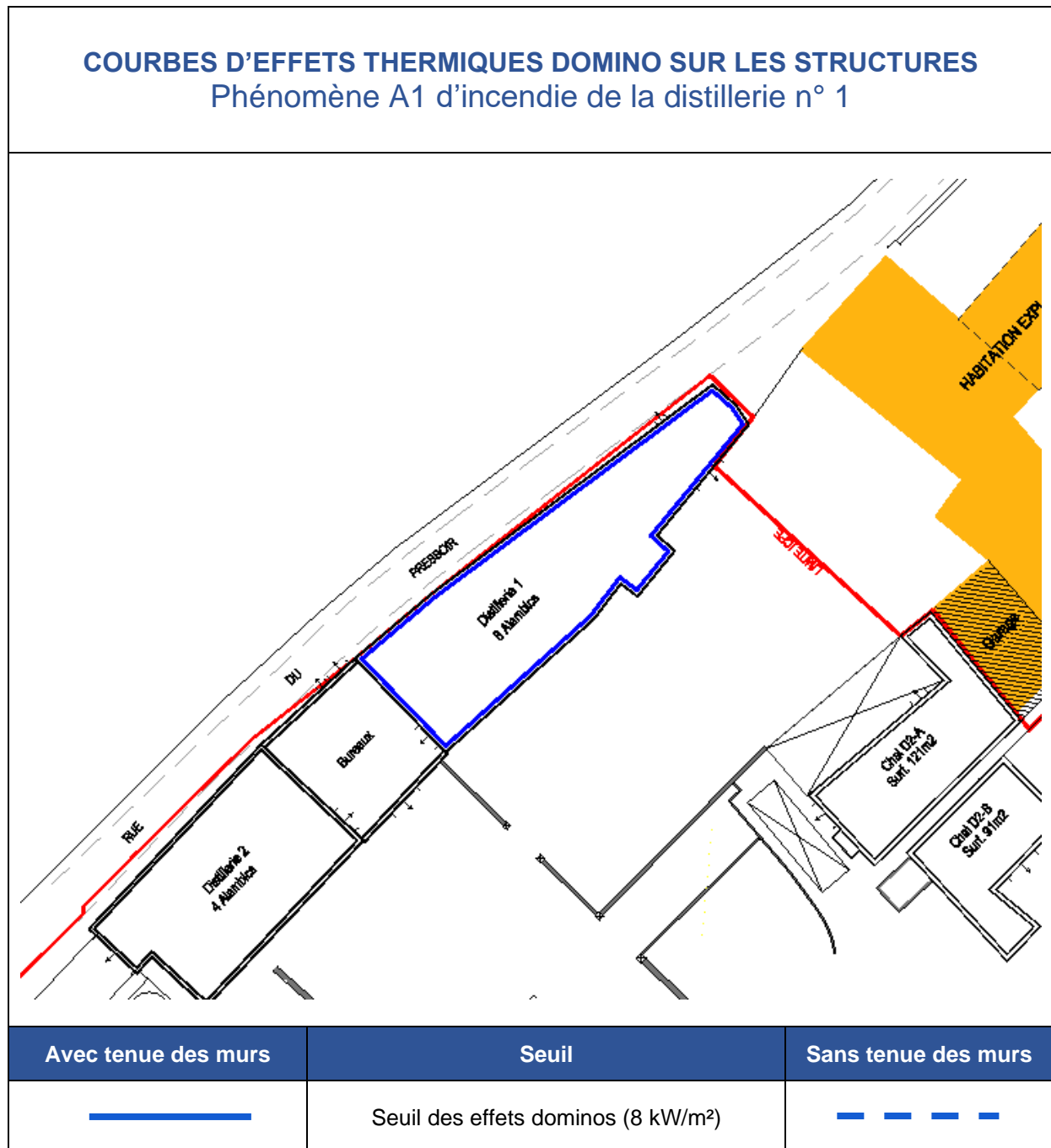


Avec tenue des murs, des flux thermiques sont présents face aux ouvertures. Il n'y a cependant pas d'effet attendu en dehors des limites du site.

Les quantités d'alcools présentes dans ce chai sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets à 3 kW/m² sortent au sud du site au niveau de la voie communale.

10.8.2 PHÉNOMÈNES D'INCENDIE — EFFETS DOMINOS

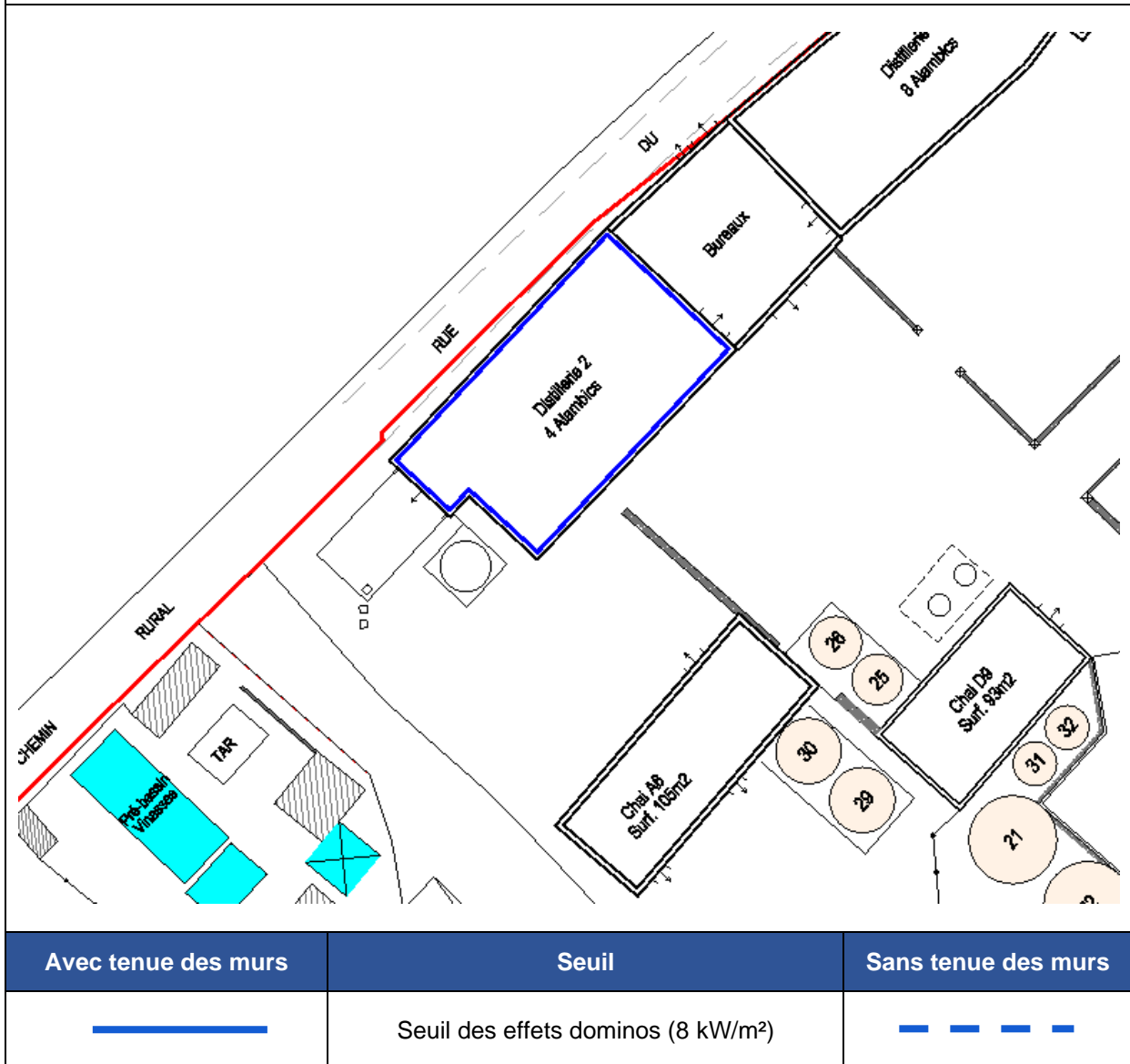


Les quantités d'alcools présentes dans la distillerie sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

En cas d'incendie de la distillerie n° 1, il n'y a pas d'effets domino à attendre sur d'autres structures. Toutefois si l'incendie se propageait par l'intérieur des bâtiments aux bureaux et à la distillerie n°2, les quantités d'alcools présentes dans les 2 distilleries ne sont pas suffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. Il n'y a donc pas d'effets à attendre à l'extérieur en cas de généralisation de l'incendie aux 2 distilleries.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES

Phénomène A2 d'incendie de la distillerie n° 2

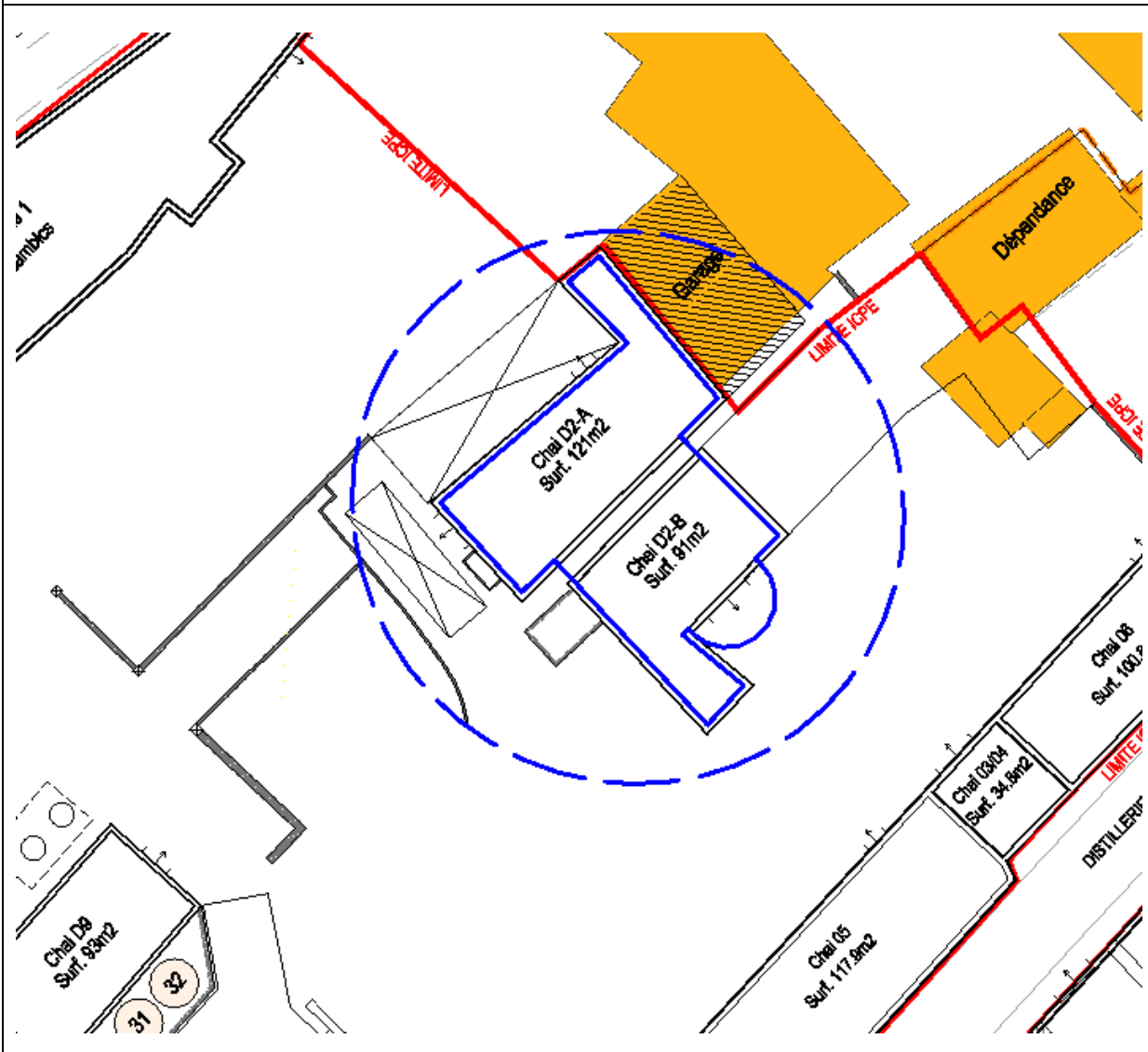


Les quantités d'alcools présentes dans la distillerie sont insuffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

En cas d'incendie de la distillerie n° 2, il n'y a pas d'effets domino à attendre sur d'autres structures. Toutefois si l'incendie se propageait par l'intérieur des bâtiments aux bureaux et à la distillerie n°1, les quantités d'alcools présentes dans les 2 distilleries ne sont pas suffisantes pour générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. Il n'y a donc pas d'effets à attendre à l'extérieur en cas de généralisation de l'incendie aux 2 distilleries.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES

Phénomène B1 d'incendie généralisé des chais D2-A et D2-B



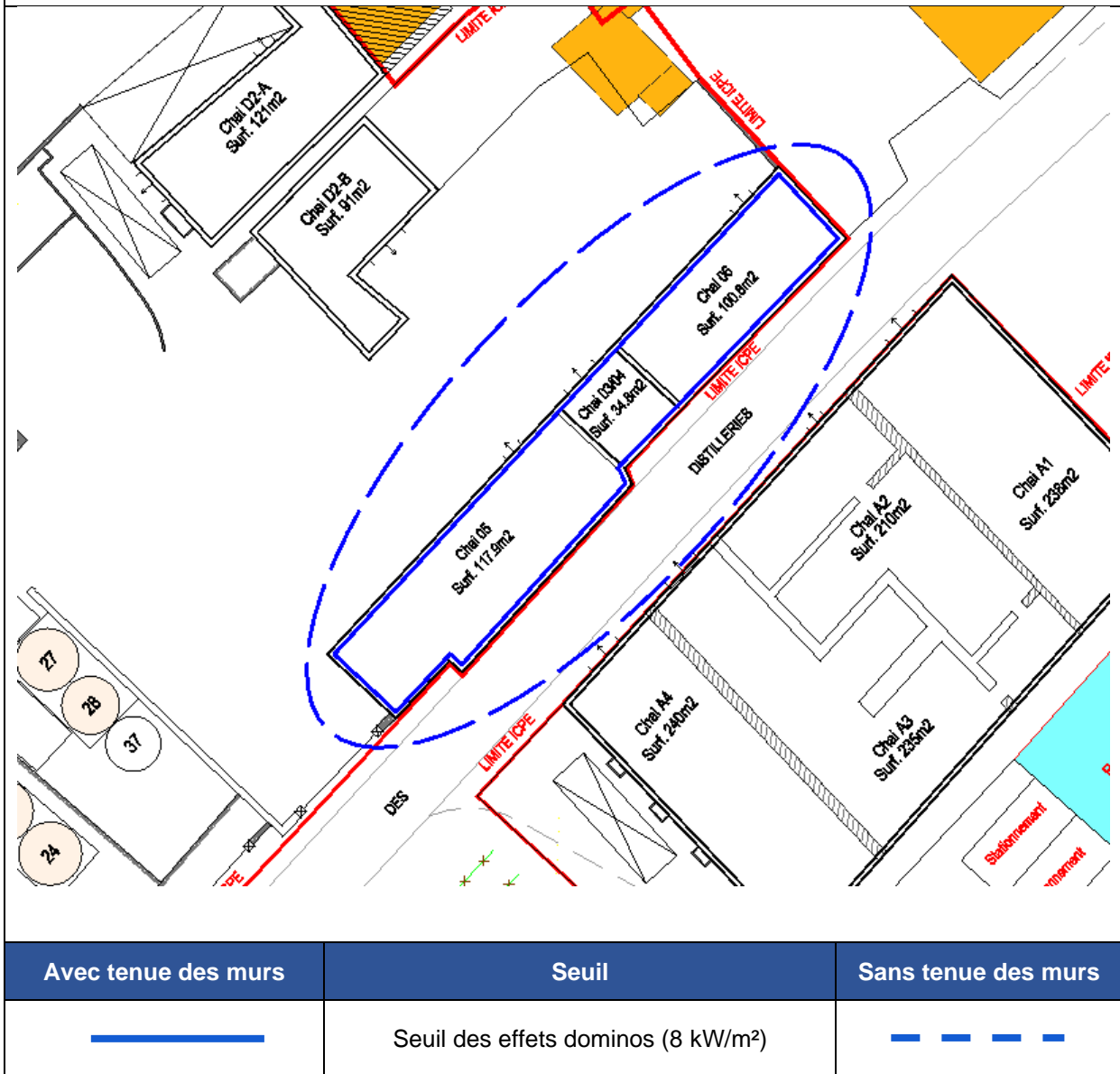
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—	Seuil des effets dominos (8 kW/m²)	- - -

Les quantités d'alcools présentes dans ce chai sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

En cas d'incendie généralisé des chais D2-A et D2-B avec ou sans tenue des murs, des effets dominos atteignent le garage extérieur limitrophe.

Il n'y a pas d'effets dominos avec les autres structures du site.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène B2 d'incendie généralisé des chais 03, 04, 05 et 06



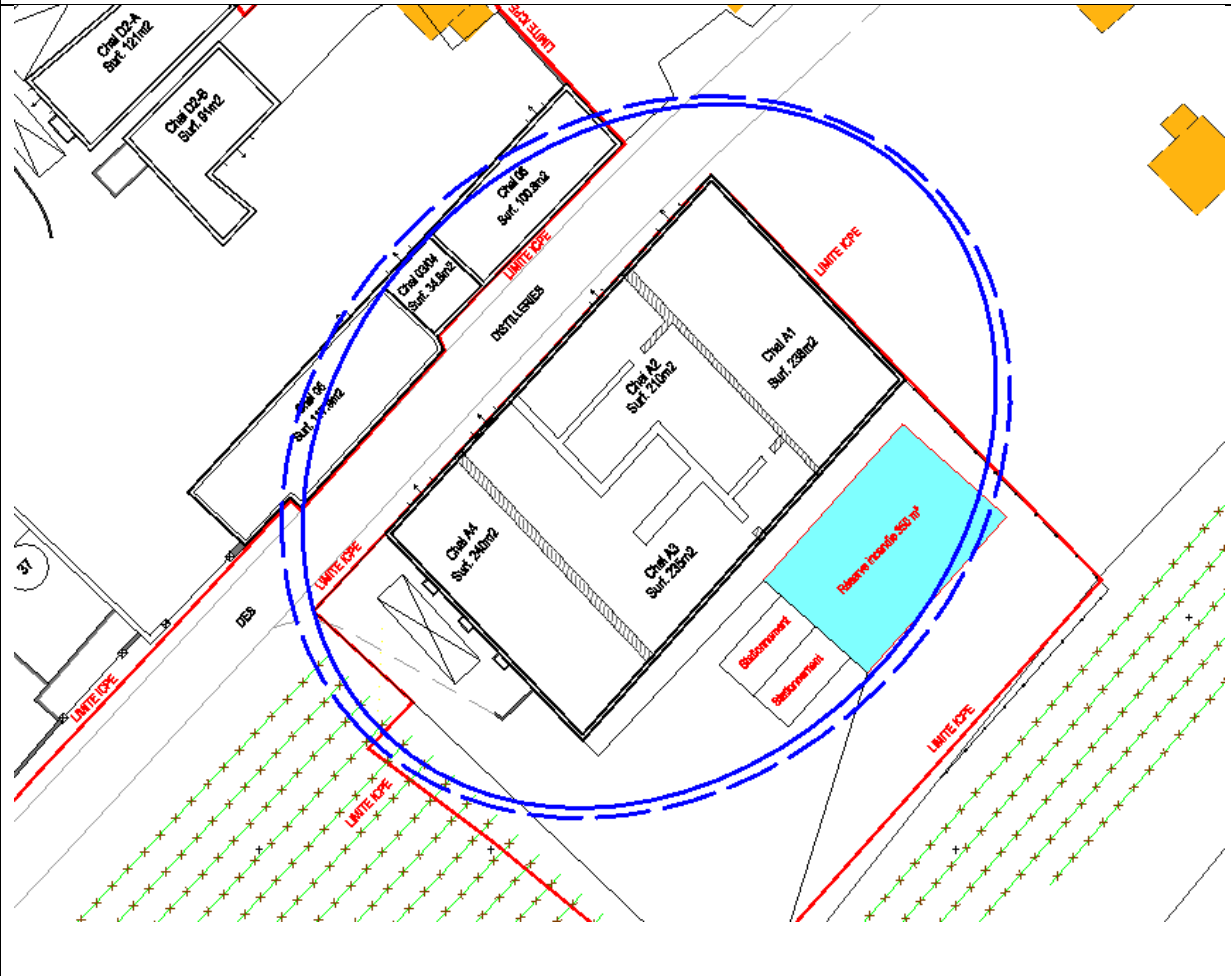
En cas d'incendie généralisé des chais 03, 04, 05 et 06 avec tenue des murs, il n'y a pas d'effet domino à attendre en dehors du site.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets dominos avec les chais A1 à A4 sont possibles compte tenu de la faible distance entre le flux de 8 kW/m² et la face nord du mur des chais.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES

Phénomène B3 d'incendie généralisé des chais A1, A2, A3 et A4



Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—	Seuil des effets dominos (8 kW/m ²)	- - -

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs.

En cas d'incendie généralisé des chais A1, A2, A3 et A4 avec ou sans tenue des murs, des effets domino sont à attendre avec les chais 03 à 06.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES

Phénomène B2 et B3 d'incendie généralisé des chais 03 à 06 et A1 à A4

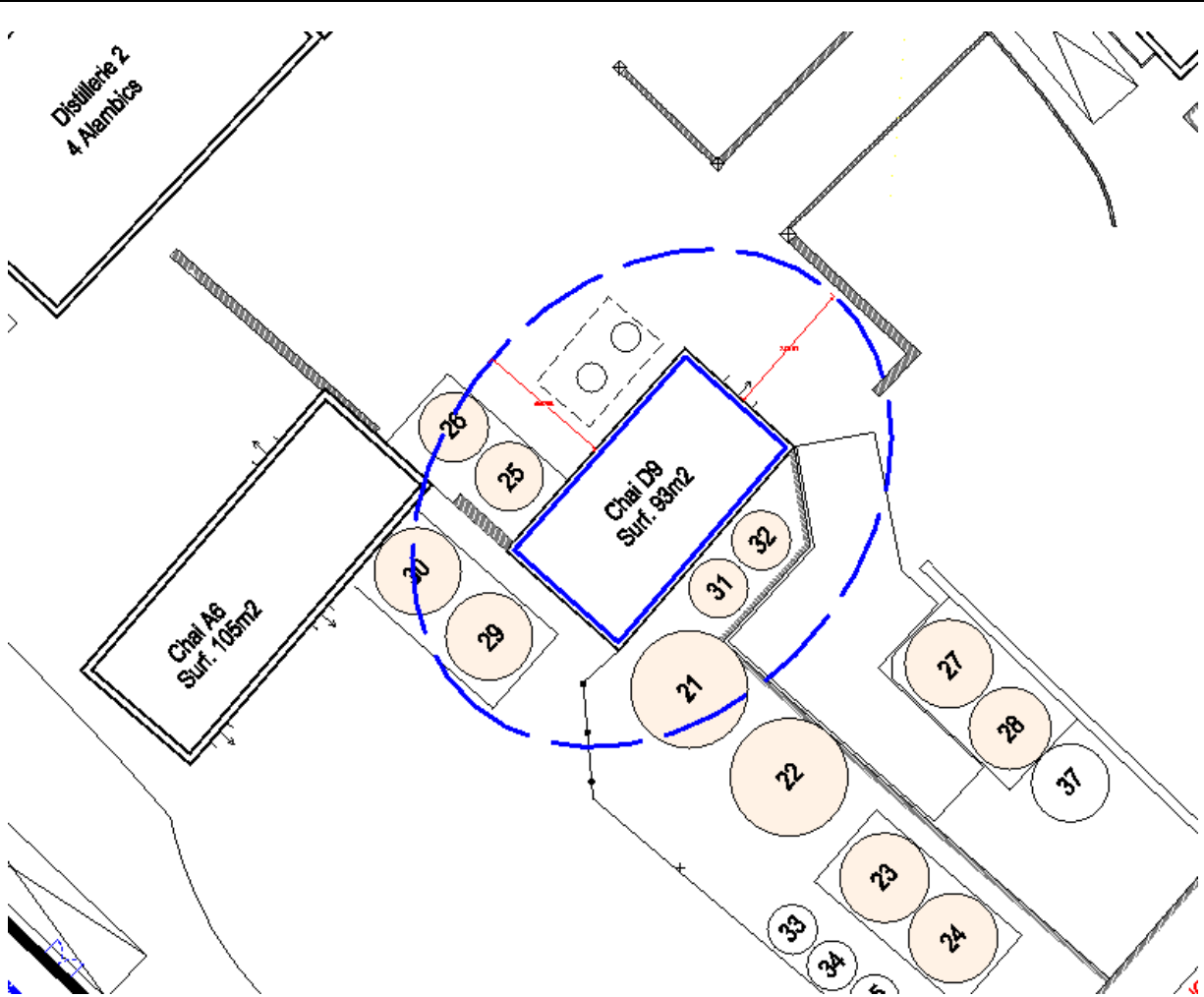


Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—————	Seuil des effets dominos (8 kW/m²)	- - - - -

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

En cas d'incendie généralisé des chais A1, A2, A3 et A4 avec ou sans tenue des murs, des effets domino sortent du site, mais n'atteignent pas les autres structures de l'entreprise.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène B4 d'incendie du chai D9

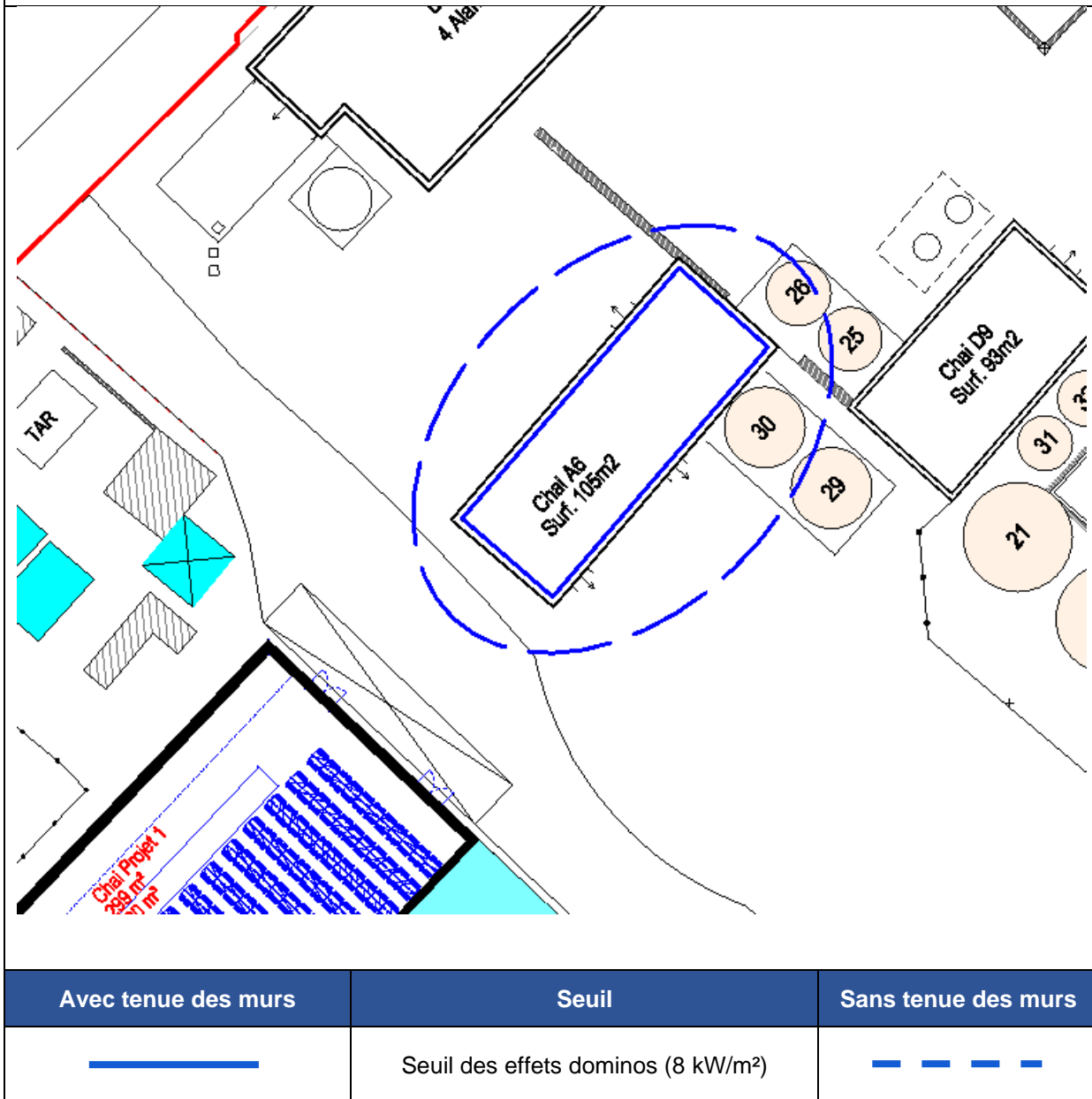


Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—————	Seuil des effets dominos (8 kW/m ²)	- - - - -

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuve peut, lors d'explosions, endommager les murs.

En cas d'incendie du chai D9 avec effondrement des murs, des effets dominos sont attendus sur le chai A6.

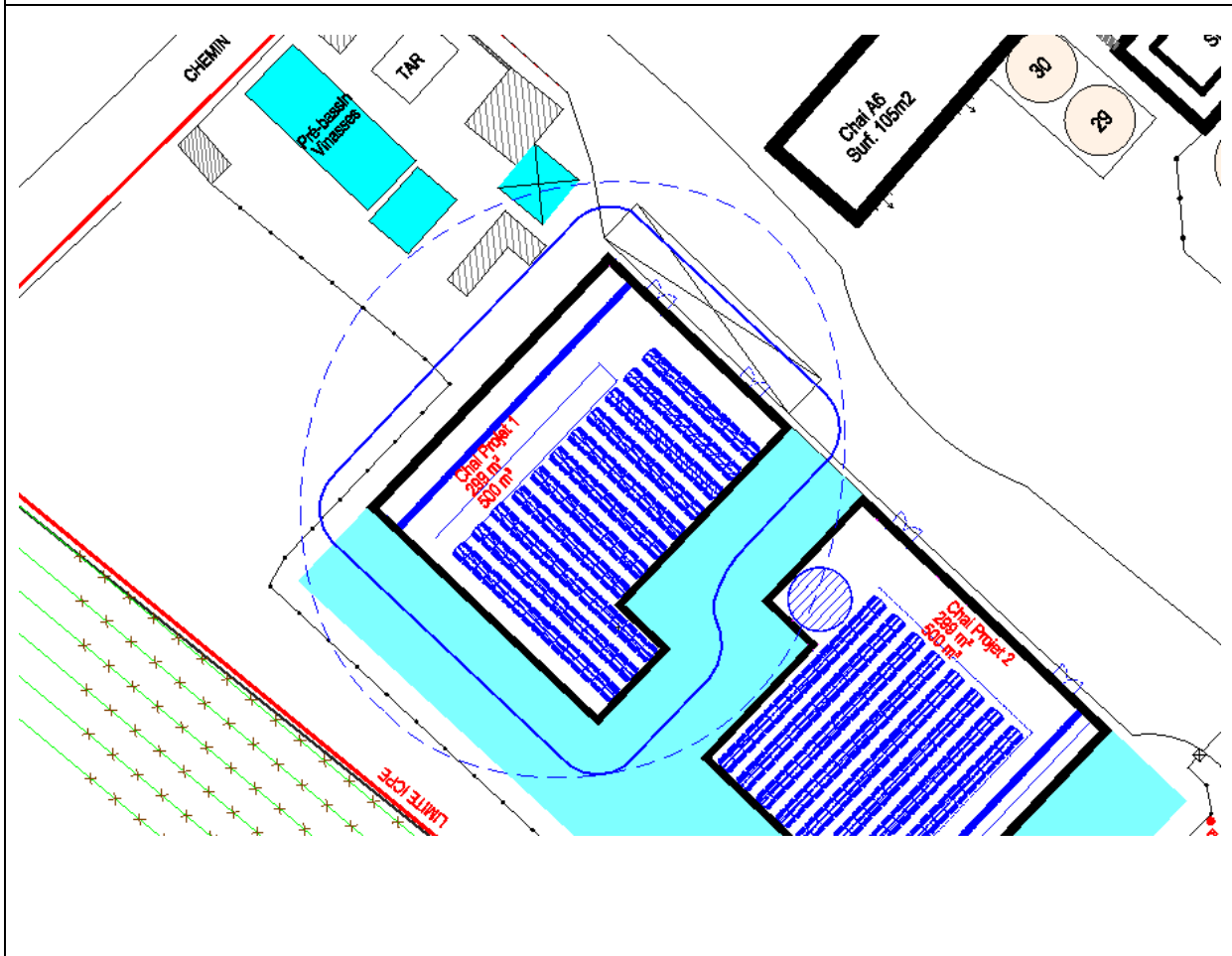
COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène B5 d'incendie du chai A6



Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

En cas d'incendie du chai A6, il n'y a pas d'effet domino attendu sur le chai D9 avoisinant.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène B6 d'incendie du chai projet 1



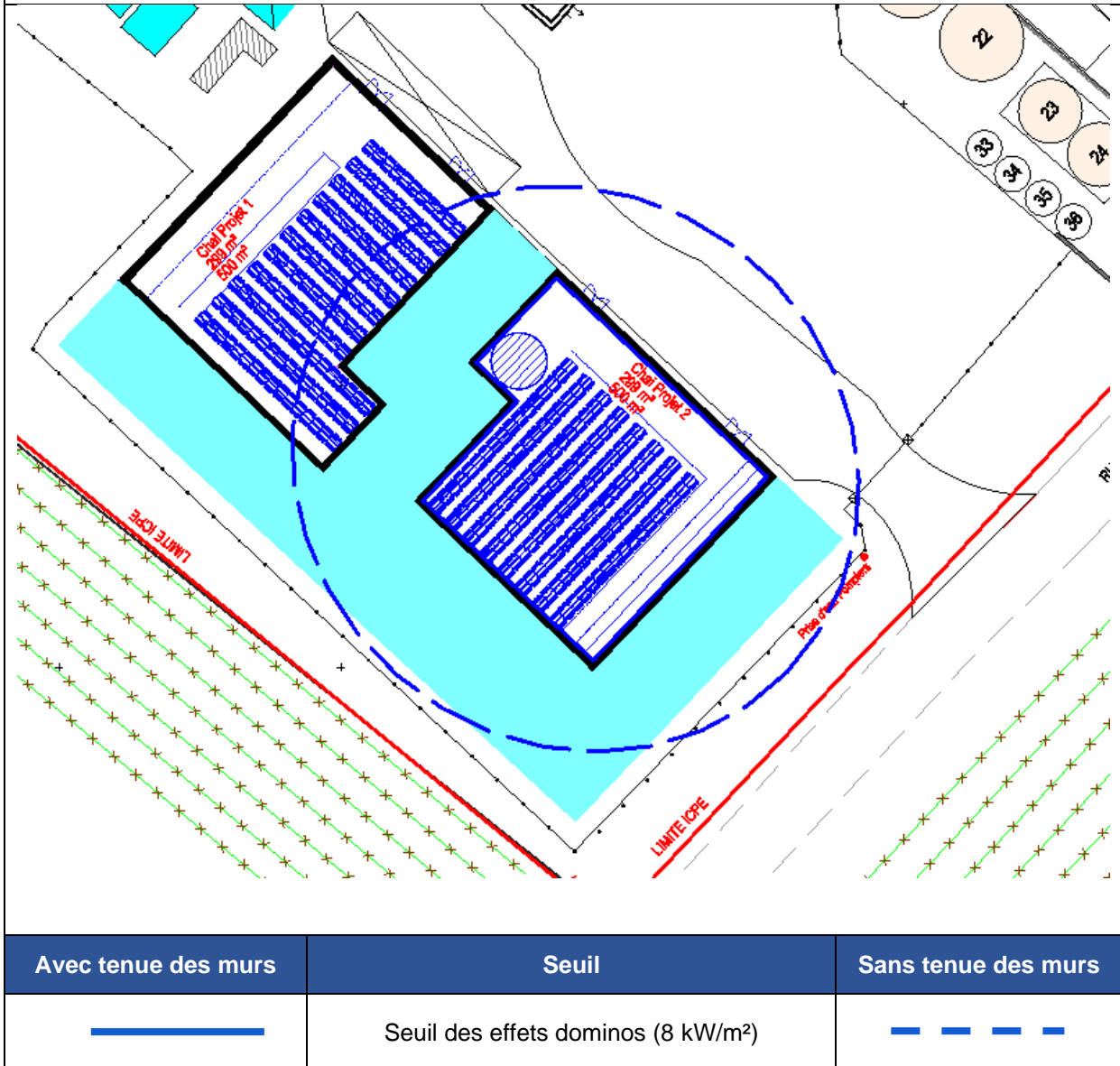
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
—	Seuil des effets dominos (8 kW/m²)	- - -

En cas d'incendie du chai projet 1, il n'y a pas d'effet domino d'attendu sur le chai projet 2 avec tenue des murs.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets dominos sont à attendre sur le chai projet 2.

COURBES D'EFFETS THERMIQUES DOMINO SUR LES STRUCTURES Phénomène B7 d'incendie du chai projet 2



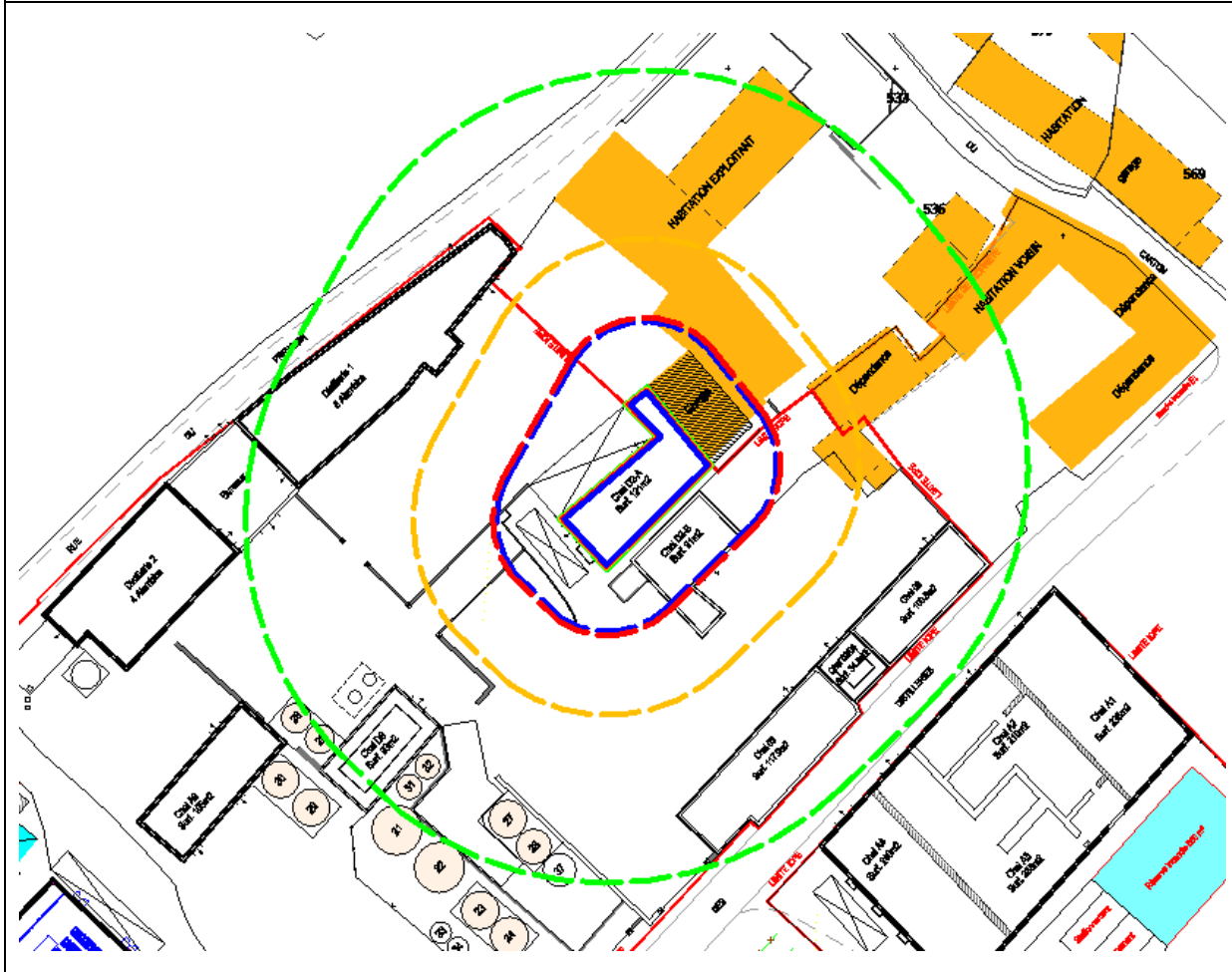
En cas d'incendie du chai projet 2 avec tenue des murs, il n'y a pas d'effet domino d'attendu sur le chai projet 1.

Les quantités d'alcools présentes dans ces chais sont susceptibles de générer un incendie de durée supérieure à la tenue au feu des murs. De plus, la présence de cuves peut, lors d'explosions, endommager les murs.

Sans tenue des murs, des effets dominos sont à attendre sur le chai projet.

10.8.3 PHÉNOMÈNES EXPLOSION

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1a d'explosion de bacs atmosphériques – Chai D2-A



Avec tenue des murs		Seuil	Sans tenue des murs	
		Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)		
		Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)		
		Seuil des effets irréversibles (50 mbar)		
		Seuil des effets réversibles (20 mbar)		









Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, des effets de 20 à 200 mbar sont à attendre à l'est du site principalement.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1b d'explosion de bacs atmosphériques – Chai D2-B



Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	









Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, des effets de 20 à 200 mbar sont à attendre à l'est du site principalement.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1c d'explosion de bacs atmosphériques – Chai 03/04



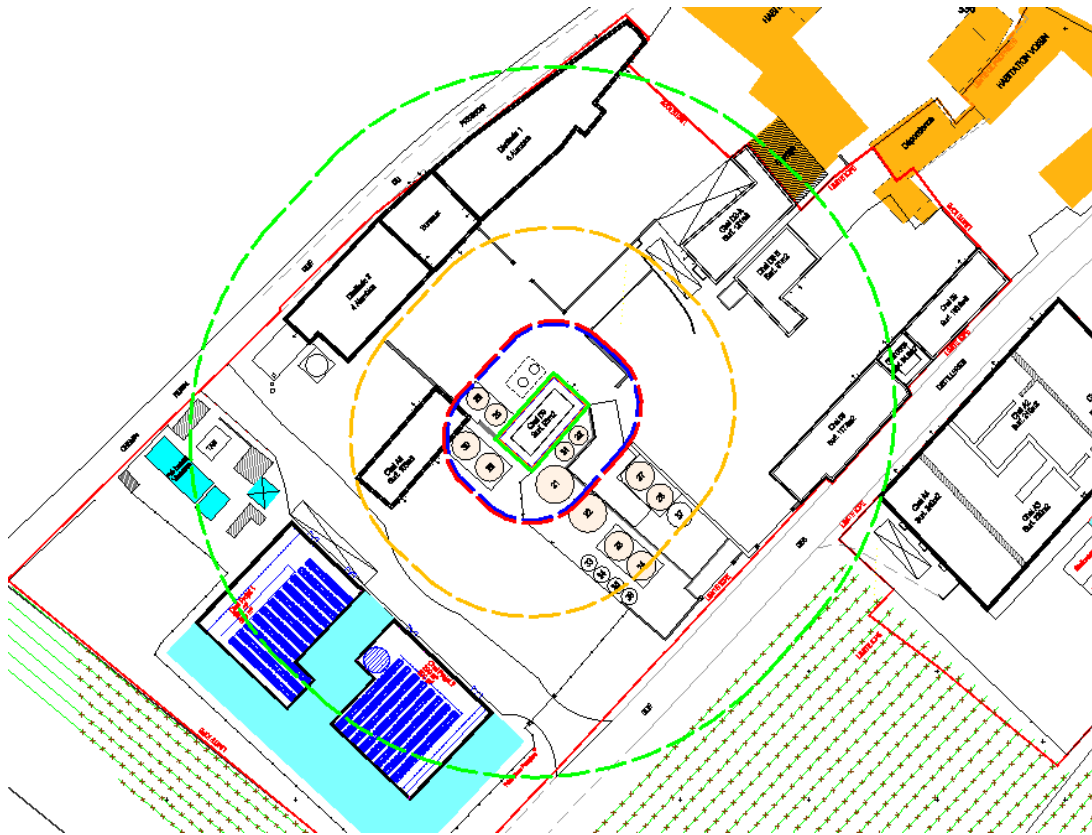
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, des effets de 20 à 200 mbar sont à attendre à l'est du site principalement.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1d d'explosion de bacs atmosphériques – Chai D9



Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, seuls les effets réversibles sortent du site au nord et au sud.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1e d'explosion de bacs atmosphériques – Chai A6



Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, seuls les effets réversibles sortent du site au nord.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1f d'explosion de bacs atmosphériques – Chai A3



Avec tenue des murs		Seuil	Sans tenue des murs	
		Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)		
		Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)		
		Seuil des effets irréversibles (50 mbar)		
		Seuil des effets réversibles (20 mbar)		

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, les effets de 20 à 200 mbar sortent du site au nord, côté D150.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1g d'explosion de bacs atmosphériques – Chai projet 1



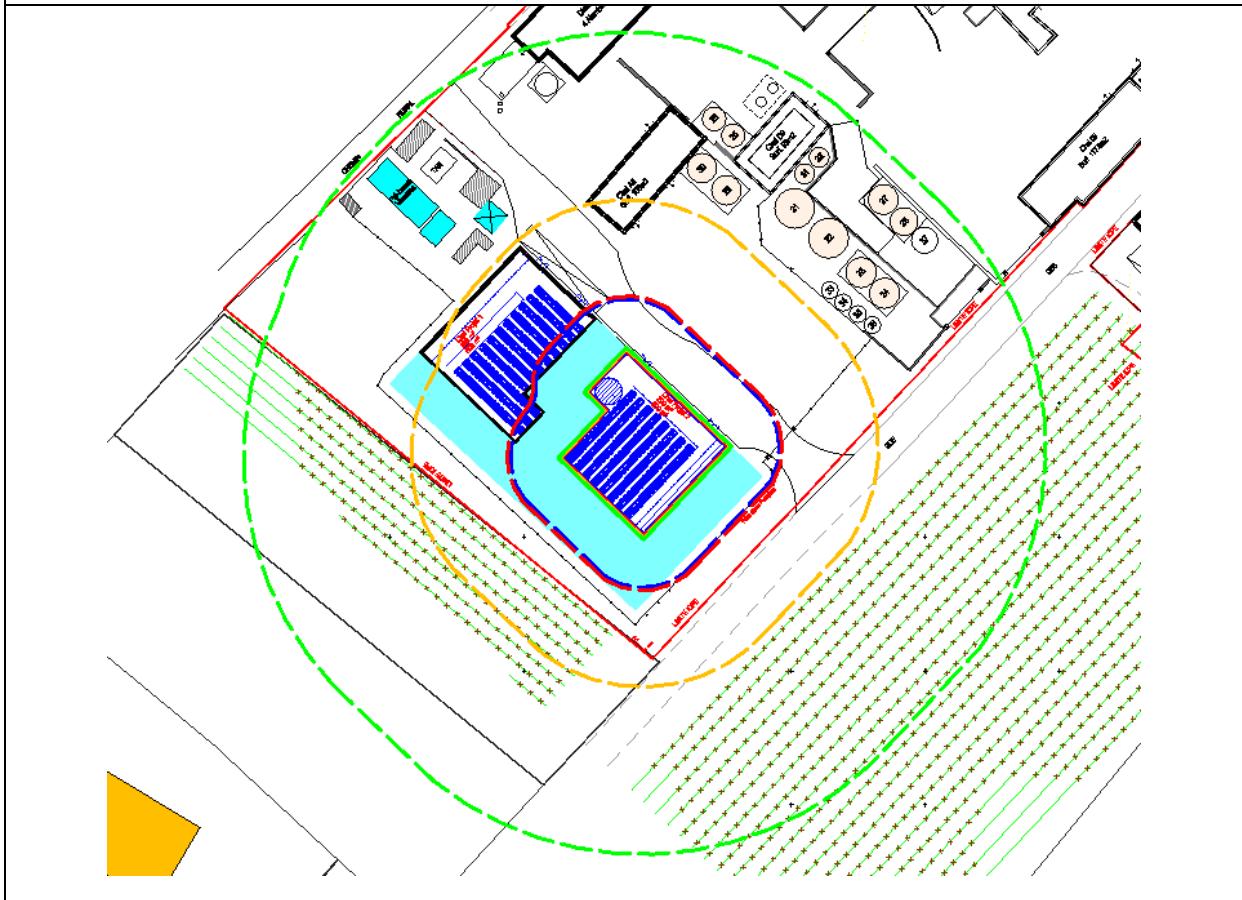
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, seuls les effets réversibles sortent au nord et au sud du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C1h d'explosion de bacs atmosphériques – Chai projet 2



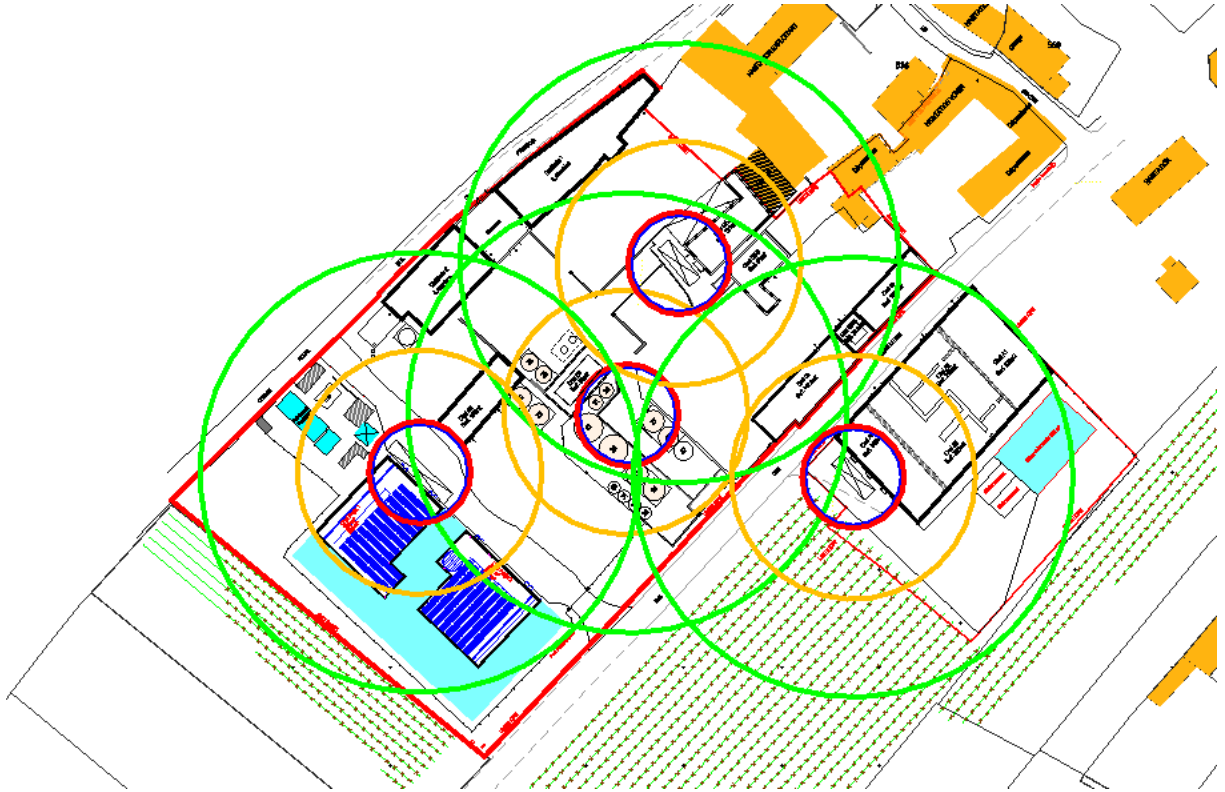
Avec tenue des murs	Seuil	Sans tenue des murs
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)	
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)	
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)	
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)	





Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

En considérant la présence des murs et l'évacuation de la surpression par la toiture du chai, il n'y a pas d'effet à attendre à l'extérieur du chai avec tenue des murs.

Sans murs, les effets irréversibles sortent au sud du site.

COURBES ENVELOPPES DES EFFETS DE SURPRESSION Phénomène C2 d'explosion de bacs atmosphériques – Postes de dépotage d'alcool



Seuil	
	Seuil des effets létaux significatifs (200 mbar)
	Seuil des premiers effets létaux (140 mbar)
	Seuil des effets irréversibles (50 mbar)
	Seuil des effets réversibles (20 mbar)

Remarque : ces tracés ne tiennent pas compte de la présence de murs ou d'écrans. Ils représentent la courbe enveloppe des phénomènes d'explosion des cuves.

Seuls les périmètres d'effets irréversibles sortent du site pour les 2 postes de dépotage situés à l'ouest.

Concernant l'aire de dépotage des chais A1 à A4, les effets létaux significatifs sortent du site, du côté route.